

**Extrait**

# AUTOCHTONIE I

---

## ETRE AUTOCHTONE, DEVENIR AUTOCHTONE : DÉFINITIONS, REPRÉSENTATIONS

*Actes du premier colloque international  
de l'École Tunisienne d'Histoire et d'Anthropologie  
(25 - 27 octobre 2019)*

*Edités par*

**Nabil KALLALA & Béchir YAZIDI**



*Les éditions du*

**Centre des Arts, de la Culture et des Lettres " Ksar Saïd "**

Ministère des Affaires Culturelles  
Centre des Arts, de la Culture et des Lettres " Ksar Saïd "  
**École Tunisienne d'Histoire et d'Anthropologie**

# **AUTOCHTONIE I**

## **ETRE AUTOCHTONE, DEVENIR AUTOCHTONE : DÉFINITIONS, REPRÉSENTATIONS**

*Actes du premier colloque international  
de l'École Tunisienne d'Histoire et d'Anthropologie  
(25 - 27 octobre 2019)*

*Edités par*  
**Nabil KALLALA & Béchir YAZIDI**

Tunis - 2021

**Comité scientifique**

Nabil KALLALA, Amor Ben HAMADI, Houcine BOUJARRA, Béchir YAZIDI

**Comité d'organisation**

Ali M'SABHIA, Faouzi MAHFOUDH, Nabil KALLALA, Amor Ben HAMADI, Béchir YAZIDI

---

© Centre des Arts, de la Culture et des Lettres " Ksar Saïd "

ISBN 978-9938-9960-0-5

*Conception* : Taoufik Sassi / *Impression* : Simpect

Tunis, 2021

## افتتاحية

يكتسي نشر أعمال الملتقى الدولي الأول للمدرسة التونسية للتاريخ والأنثروبولوجيا طابعا تأسيسيا ضمن توجهات السياسة الثقافية الجديدة التي وضع لبناتها الأولى وزير الشؤون الثقافية السابق، الدكتور محمد زين العابدين. فهذا الإصدار "أن تكون أصليا، أن تصبح أصليا: التعريفات والتمثيلات" هو الأول من سلسلة منشورات مركز الفنون والثقافة والآداب "القصر السعيد" الذي أحدث في نوفمبر 2019 وهو، باعتباره إحدى المؤسسات العمومية للعمل الثقافي، مدعو للمساهمة في النهوض بالإنتاج الثقافي الوطني وتطوير صيغ عرضه ونشره والتعريف به من خلال أنشطة متنوعة مثل تنظيم التظاهرات واللقاءات والندوات والورشات الثقافية والفنية والتراثية المتميزة في المستويين الوطني والدولي.

ويحتضن مركز الفنون والثقافة والآداب "القصر السعيد"، علاوة على "متحف تونس الحديثة"، المدرسة التونسية للتاريخ والأنثروبولوجيا ومعهد تونس للفلسفة وهما من الهياكل الثقافية الناشئة التي أحدثت صلب وزارة الشؤون الثقافية في إطار رؤية جديدة لحركة المشهد الثقافي التونسي، كما يحتضن ويثمن هياكل ثقافية عريقة مثل "بيت الرواية" و "بيت الشعر" ومجلة "الحياة الثقافية" ومجلة "فنون".

ويعكس هذا الإصدار أولا رؤية وتوجهات المدرسة التونسية للتاريخ والأنثروبولوجيا كما حددها المشرف على هذه المدرسة، الأستاذ نبيل قلالة وبقية الأعضاء المؤسسين لها انطلاقا من واقع مجتمعي محلي تراجع فيه الاهتمام بالعلوم الإنسانية والاجتماعية فأصبحت تفصله عن معرفة التاريخ هوة مربكة وخيم غموض محير على مفهوم الهوية كما ساد فيه عدم الاكتراث بعراقة ثقافتنا وراثتها.

كما أن لنشر أعمال هذا الملتقى الدولي حول مفهوم «المحلية» أهمية بالغة. فهو يعكس أيضا نوعية نشاط المدرسة التونسية للتاريخ والأنثروبولوجيا التي وإن تدعم ثقافة القرب وملازمة الواقع الاجتماعي، فهي تعمل كذلك على إنجاز أعمال علمية متميزة تتقاطع مع العمل الأكاديمي بما توفره للباحثين والطلبة وحتى لغير المختصين من مواكبة لثمة النقاشات حول مواضيع شديدة الأهمية لما لها من انعكاسات على مستقبلنا، كتتمثل المفاهيم المرتبطة بالهوية والتي حجبها مختلف الأنماط الجديدة للقواعد الاجتماعية في عالم سيطرت عليه طرق التواصل الافتراضي.

فبمناسبة صدور أشغال الملتقى الدولي الأول للمدرسة التونسية للتاريخ والأنثروبولوجيا «أن تكون أصليا، أن تصبح أصليا. التعريفات والتمثيلات» وحرصا على أن تكون سلسلة منشورات مركز الفنون والثقافة والآداب «القصر السعيد» على هذا المستوى المتميز، لا يسعنا إلا أن نتوجه بالشكر إلى كل المشاركين في هذا الملتقى والمساهمين في نجاحه. كما نتوجه بخالص الشكر إلى الأستاذ نبيل قلالة المشرف على المدرسة التونسية للتاريخ والأنثروبولوجيا، وإلى فريقتي اللجنة العلمية ولجنة التنظيم التي أخص بالذكر منها الصديق الفقيه علي مصباحية رحمه الله.

د. المنصف بن موسى

المدير العام لمركز الفنون والثقافة والآداب " القصر السعيد "

## الفهرس

5 ..... افتتاحية: د. المنصف بن موسى (المدير العام لمركز الفنون و الثقافة و الآداب " القصر السعيد ")

### القسم الأول : البحث في المسألة

9 ..... عمر بن حمادي  
المحلية عند العرب في العصور الوسطى

31 ..... الناصر البقلوطي  
الأصلية والتراث الثقافي غير المادي

### القسم الثاني : الإستعمالات و التمثلات

43 ..... محمد فوزي المستغاني  
الاثنيات في المصادر الإخبارية: نقل مصطلحات و حراك معايير

### القسم الثالث : الأصلي و الآخر

65 ..... محمد حسن  
البلدي والغريب بمدينة تونس في العصر الحفصي

85 ..... محي الدين لاغة  
قراءة في واقع النخب المحلية بإفريقية خلال الحقبين الوسيطة والحديثة، النخبة  
«العالمة» بنفزاوة مثالا

99 ..... أحمد الباهي  
عودة إلى «الحميري التونسي» صاحب الروض المعطار

111 ..... عبد الكريم الماجري  
أهالي حاضرة تونس والبرانية خلال الفترة المعاصرة  
(النصف الثاني من القرن التاسع عشر وبداية القرن العشرين): رفض الاندماج ومأسسة  
التهميش

## SOMMAIRE

<b>Préface</b> .....	9
<b>Avant-propos : Nabil KALLALA</b> .....	11
<b>Allocutions de bienvenue : Faouzi MAHFOUDH</b> .....	13
<b>Allocutions de bienvenue : Nabil KALLALA</b> .....	15
<b>Présentation : Nabil KALLALA, Béchir YAZIDI, Houcine BOUJARRA, Amor BEN HAMADI</b> .....	17
<b>Propos liminaire : Pr. Azedine BESCHAOUCH</b> .....	21

### PREMIÈRE PARTIE

#### ÉTAT DE LA QUESTION

<i>Lotfi BELHOUCHE et Rym KHEDAÏER</i> .....	27
<b>Et le capsien fut : à propos d'une culture préhistorique nord-africaine</b>	
<i>Patrick LE ROUX</i> .....	41
<b>Les populations provinciales romaines : l'autochtonie en question</b>	

### DEUXIÈME PARTIE

#### USAGES ET REPRÉSENTATIONS

<i>Pierre ROUILLARD</i> .....	53
<b>La Dame d'Elche entre ses identités</b>	
<i>Boutheina MARAOUI TELMINI</i> .....	61
<b>L'autochtonie à Carthage, approche archéologique</b>	
<i>Lamia BEN ABID</i> .....	69
<b>Les autochtones vus par eux-mêmes : le portrait sur les stèles votives numides (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C - III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)</b>	
<i>Ali DRINE</i> .....	81
<b>Spécificités du décor des stèles du tophet de Henchir Zian (Zarzis)</b>	
<i>Samira SEHILI</i> .....	91
<b>Barbares et Autochtones en Afrique romaine d'après Ammien Marcellin, saint Augustin et Orose</b>	

<i>Lotfi NADDARI</i> .....	101
<b>Honorer les empereurs romains dans le monde tribal nord-africain : le cas des <i>Musunii Regiani</i></b>	

**TROISIÈME PARTIE**  
**AUTOCHTONIE ET VÉCU**

<i>Attilio MASTINO</i> .....	113
<b><i>Natione Afer, Maurus, Libicus</i></b>	
<i>Claude BRIAND-PONSART</i> .....	141
<b>Les Numides et l'Hercule « libyen », une divinité autochtone ?</b>	
<i>Jamoussi HABIB</i> .....	157
<b>Être Tunisien dans la Régence de Tunis au XIX<sup>e</sup> siècle</b>	
<i>Abdelwahed MOKNI</i> .....	173
<b>Autochtonie : mythes et limites. Le cas de Jebel Oueslat (XVII<sup>e</sup>-début du XX<sup>e</sup> siècle)</b>	
<i>Béchir YAZIDI</i> .....	185
<b>Les exilés espagnols républicains en Tunisie : Tunisiens malgré eux ?</b>	
<i>Maria CARME BELARTE / Jaume NOGUERA / Joan RAMON / Joan SANMARTÍ</i> .....	195
<b>Entre autochtones et allochtones en Ibérie : la formation d'une société urbaine dans un contexte non colonial</b>	
<i>Nabil KALLALA / Joan SANMARTÍ / Maria CARME BELARTE / Joan RAMON / Bouthéina MARAOUI TELMINI / Mounir TORCHANI / Sarhane CHÉRIF / Moufida JNEN</i> .....	211
<b>Les multiples visages des Numides : théories et données archéologiques</b>	
<i>Piero BARTOLONI</i> .....	231
<b>A propos des urnes les plus anciennes du Tophet de Sulky. (Fouilles de 1954 et de 1968- 1969)</b>	
<i>Massimo BOTTO</i> .....	251
<b>Les rapports entre les Phéniciens et les populations autochtones de la Sardaigne : les stratégies commerciales et le contrôle territorial entre le IX<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècles avant J.-C.</b>	
<i>Sergio RIBICHINI</i> .....	293
<b>Autochtones et Phéniciens à l'aube de Carthage</b>	
<i>Monique DONDIN-PAYRE</i> .....	307
<b>L'interprétation de la dénomination des autochtones en Afrique romaine : reflet d'une scission ou d'une mixité sociale, culturelle et mentale ?</b>	
<i>Ameur YOUNES</i> .....	317
<b>Bâtir in <i>Africa Proconsularis</i>, un savoir-faire autochtone ou autochtonisé</b>	

<i>Slah SELMI</i> .....	333
<b>L'autochtone prêtre : un autochtone romanisé</b>	
<i>Faouzi MAHFOUDH</i> .....	341
<b>Des prémices de l'africanité arabe à l'époque des gouverneurs (VIII<sup>e</sup> siècle)</b>	
<i>Mondher SAKLY</i> .....	351
<b>L'Oriens Christianus face à l'Islam conquérant : la réaction dans les textes chrétiens</b>	
<i>Jorge ONRUBIA-PINTADO</i> .....	369
<b>La construction des indigénéités canario-amazighes. Identités, ethnogenèse et autochtonie pendant la colonisation européenne des îles Canaries (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)</b>	
<i>Leïla TEMIME BLILI</i> .....	391
<b>Turco-ottomans et autochtones dans la Régence de Tunis : exclusions et inclusions à travers les mariages</b>	
<i>Mourad SAKLI</i> .....	401
<b>Politique Culturelle et autochtonie</b>	
<i>Imed BEN SOULA</i> .....	407
<b>Une autochtonie patrimonialisée : la culture berbère en Tunisie</b>	
<b>Conclusion : Nabil KALLALA, Mondher SAKLI</b> .....	423



## PRÉFACE

" Etre autochtone, devenir autochtone dans le Maghreb et en Méditerranée occidentale : définitions, représentations ", tel est le libellé du premier colloque international de l'Ecole Tunisienne d'Histoire et d'Anthropologie, récemment créée au sein du Centre National des Arts, de la Culture et des Lettres " Ksar Saïd ", qui relève du Ministère des Affaires Culturelles. La publication de ses actes aujourd'hui ne peut que me réjouir eu égard aux conditions de pandémie que l'on connaît, outre le fait qu'elle se réalise en moins d'un an et demi de la tenue du colloque, fin octobre 2019, et qu'elle couvre pas moins de 34 communications savantes, outre la conférence du professeur M. Azedine Beschouch, le tout s'étalant sur 555 pages, dans une bonne facture et avec de belles illustrations.

La thématique de l'autochtonie est en plein dans l'actualité, je voudrais à cette occasion remercier le professeur Nabil Kallala et ses collègues de l'avoir choisie dans le programme et dans les activités scientifiques et culturelles de l'Ecole. Car elle est synonyme de diversité culturelle, un concept que prône et défend inlassablement l'UNESCO, qui a choisi l'année 2019 (qui est aussi celle de la tenue du colloque, une belle coïncidence !) pour célébrer l'Année internationale des langues autochtones. C'est en effet la langue qui définit principalement l'autochtonie, et c'est aussi par elle, entre autres, que s'opèrent les représentations. La thématique s'inscrit par conséquent droit dans les préoccupations de l'Homme et dans les débats scientifiques et historiques actuels, au plan culturel et anthropologique, et ce à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Car qui sont les autochtones ? Ils sont définis toujours par rapport aux étrangers, dits allochtones ou allogènes, dont la venue et l'installation engendrent la résurgence de la notion/concept de l'autochtonie, que ce soit sous un prisme mélioratif ou péjoratif, créant par la même une échelle d'autochtones. De par le passé – et aujourd'hui encore -, nos peuples ont été à un moment ou à un autre, et d'une façon ou d'une autre, plus ou moins autochtones. L'homme a été souvent en constante migration voire pérégrination, et là où il s'installe, il acquiert une autochtonie, du moins, il s'en réclame. En effet, cette notion a une connotation aussi bien sociétale que politique que culturelle et peut même correspondre à un statut juridique précis. Elle est en même temps sujette à des mutations qui s'opèrent dans les sociétés, si bien qu'on peut naître autochtone, comme on peut le devenir aussi, d'où l'emploi heureux des termes " autochtonisation " et " désautochtonisation ". L'une et l'autre sont liées à la possession ou à la dépossession de la terre ou des biens immobiliers, mais peuvent tout aussi résulter d'un statut imposé juridiquement ou de fait, elles peuvent avoir trait enfin à des considérations personnelles subjectives, au travers du vécu ou même des sentiments propres. L'autochtonie est

donc loin d'être exclusive d'un peuple ou d'une population donnée. Un migrant, autochtone dans son pays, deviendra avec le temps autochtone dans le pays d'accueil. Par conséquent, le sentiment qu'on a à la fin est que les gens s'équivalent, peu ou prou, qu'ils sont plus ou moins les mêmes, ce qui nous pousse à la tolérance, à l'altruisme et à l'amour de son prochain, de l'autre. C'est l'un des intérêts et des objectifs de ce colloque et de cette thématique.

L'Ecole a bien fait d'élever ce colloque au niveau international, car d'une part, le débat sur cette question est universel et partagé par les peuples, en effet, le fait de le mettre dans le contexte maghrébin et méditerranéen occidental, permet de mieux nous connaître et de mieux nous comprendre les uns les autres, et donc de nous rapprocher les uns des autres. De l'autre, la Tunisie qui a toujours été une terre d'accueil des civilisations millénaires, a vu passer et s'installer sur ses terres de multiples conquérants et migrants, et elle a fini par les absorber tous pour en faire une belle mosaïque d'autochtones d'origines diverses, vivant en pleine harmonie. Aussi aspire-t-elle légitimement à débattre de sujets qui ont une dimension universelle, cela tant et si bien que les participants sont venus de plusieurs régions et universités de Tunisie, du Maghreb, de France, d'Italie, d'Espagne et d'horizons divers, ce qui a permis d'avoir des échanges et des débats fructueux, et de parvenir ainsi à de résultats éclairants et très intéressants. Ces résultats très encourageants de l'avis de tous, engagent à organiser tout naturellement un deuxième colloque " Autochtonie II ", c'est d'ailleurs le vœu exprimé par les congressistes. J'adresse à cette occasion à toutes et à tous mes vifs remerciements et leur exprime toute ma considération pour l'effort consenti de participation et l'excellent niveau des communications et des débats, en espérant qu'ils (elles) seront de la partie au prochain colloque.

Tous mes remerciements vont bien évidemment à l'Ecole Tunisienne d'Histoire et d'Anthropologie et au Centre d'Arts, de la Culture et des Lettres " Ksar Saïd ", tous deux pleinement engagés dans leur noble mission de faire en sorte que l'histoire serve de levier pour une culture partagée, une culture de support d'identité et de courroie d'entente et de compréhension entre les diverses franges des populations et les différents peuples. Mes remerciements vont tout autant à l'Institut National du Patrimoine et qu'à l'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle, ainsi qu'à toutes les institutions de mon Ministère qui ont soutenu activement et efficacement l'organisation du colloque, sans oublier, à l'amont, le laboratoire " Diraset Etudes Maghrébines ", qui a abrité au départ l'axe de recherches sur l'autochtonie, coordonné par le professeur Nabil Kallala.

**Habib AMMAR**

*Ministre des Affaires Culturelles*

## AVANT-PROPOS

Le présent colloque international sur l'autochtonie a été baptisé « Autochtonie I », avec l'idée qu'il sera suivi d'une série de rencontres tous les deux ans, portant à chaque fois sur une thématique précise de l'autochtonie, c'était du reste le souhait exprimé par les participants au terme de nos travaux. Pour ce premier colloque, le comité scientifique a choisi de cibler les participants pour deux raisons : la première est qu'il traite de définitions, de concepts et de notions structurants, limitant du coup le choix ; la seconde est d'ordre matériel, car s'il était ouvert à tous, on se serait attendu à un grand nombre de participants, ce qui aurait dépassé nos moyens d'alors. Mais pour la suite, et à partir d' « Autochtonie II », quand on traitera d'un aspect particulier de l'autochtonie, il sera alors ouvert à tous, y compris aux jeunes docteurs et aux doctorants qui se réuniront sous forme d'ateliers, et ce sera d'ailleurs le cas pour notre prochaine rencontre.

Le nombre de communications prévu était de 39, mais 5 participants, dont 2 ne sont pas venus et 3 n'ont pas pu nous remettre leurs textes, pour des raisons qui nous échappent, ce que nous regrettons vivement, pour les uns et pour les autres. Le total des contributions est donc finalement de 34, outre la conférence du professeur Azedine Beschaouch.

Les textes des communications ont été soumis à un comité de lecture composé de MM. Béchir Yazidi pour l'époque moderne et contemporaine, d'Amor Ben Hamadi pour celle médiévale et de moi-même pour l'antiquité, la protohistoire et la préhistoire. Nous espérons avoir fait de notre mieux pour coordonner au maximum entre nous et uniformiser l'application des normes de la publication. Les textes sont donnés en français et en arabe, avec un résumé en français et en anglais pour les premiers et en arabe, français et anglais pour les seconds.

Le plan du volume reprend les axes (parties) des présentations des communications, qui ne sont malheureusement pas équilibrées, que ce soit entre les axes (parties) ou entre les textes en français et ceux en arabe. En cela, nous n'y pouvons rien, en dépit du fait que les auteurs étaient bien ciblés, mais des thèmes ont dû les inspirer plus que d'autres.

Mon collègue Bechir Yazidi et moi-même tenons à remercier l'ensemble des auteurs, pour l'effort consenti, pour nous remettre les textes dans des délais raisonnables, effort louable dans les conditions très contraignantes du Covid-19.

En marge du colloque, nous avons organisé une visite à Utique sous la conduite du conservateur du site M. Imed Ben Jerbania qui nous a gratifiés de ses nouvelles découvertes faites sur la population autochtone uticéenne. Qu'il en soit remercié. Mes remerciements vont aussi à M. Chaker Chikhi, délégué régional de la culture de Tunis, qui a diligenté une troupe

folklorique de *stambali*, qui est dans le cœur de la musique et des chants autochtones, pour nous faire une représentation thématique très agréable.

On n'oubliera pas de remercier aussi le personnel de la direction de l'inventaire général et de la recherche à l'institut national du patrimoine, M. Naceur Soltani (chef de service) et les deux secrétaires Mmes Rihab Tlili et Rym Amayed, ainsi que mon étudiante Mme Nada Ayari, pour l'excellente maîtrise de l'organisation matérielle des séances scientifiques.

Nabil KALLALA

## **ALLOCUTION DE BIENVENUE**

Faouzi MAHFOUDH

*Directeur Général de l'Institut National du Patrimoine*

Monsieur le Ministre des Affaires Culturelles,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues, chers invités.

Quand mon collègue et ami le professeur Nabil Kallala m'a sollicité pour que l'institution que j'ai l'honneur de diriger, l'Institut National du Patrimoine participe en tant que partenaire à ce colloque, j'ai accepté volontiers sa proposition ; non pas parce que cela sera une application de la convention de coopération que nous avons signée avec le laboratoire « *Diraset Etudes Magrébines* », et que certains de mes collègues chercheurs de l'INP sont membres de ce laboratoire et inscrits dans l'axe de recherche qu'anime mon ami Nabil Kallala, mais surtout parce que la thématique que le colloque se propose de traiter me semble d'actualité et porteuse d'éléments de réflexion très intéressants.

En effet, tout le monde parle d'autochtones, mais on n'a pas encore essayé d'en donner une ou de bonne/s définitions au plan social, ethnique, anthropologique, juridique etc. , mais aussi on n'a pas beaucoup réfléchi sur les représentations que l'autochtone se fait de lui-même et celles que les autres se font de lui, autrement dit la perception sociétale et culturelle de l'autochtone. En ce sens, la formulation : « *Etre autochtone, devenir autochtone : définitions représentations* » me semble tout à fait heureuse et porteuse d'une problématique aussi riche que complexe.

Aussi, l'engagement de mon institution comme partenaire dans ce colloque est dans le cours des choses, cela d'autant que le volet patrimonial est bien pris en compte. J'ajoute que j'y ai trouvé aussi que excellente occasion pour que nos deux institutions, l'Université de Tunis et l'INP, travaillent ensemble, en s'engageant dans des projets de recherches communs, que stipulent d'ailleurs des conventions de coopération signés en 2009 entre mon institution et 7 facultés des sciences humaines et des lettres, en plus de la faculté des sciences de Tunis.

Monsieur le Ministre qui est lui-même universitaire encourage et facilite ce genre de coopération qui s'est traduit dernièrement par la création de l'Ecole tunisienne d'histoire et d'anthropologie qui réunit indistinctement les universitaires et les chercheurs de l'INP. Ainsi, ce colloque, et tel que l'a voulu M. le Ministre, constitue la première manifestation officielle de cette nouvelle institution nationale.

A la fin, et si vous me le permettez, j'aimerais me joindre à mon ami le professeur Nabil Kallala pour vous remercier d'avoir répondu positivement à l'appel pour participer à ce grand colloque et vous souhaite à vous tous la bienvenue. J'aimerais aussi saluer le travail du comité scientifique composé de mes amis Nabil Kallala, Béchir Yazidi, Houcine Boujarra et Amor Ben Hammadi qui ont beaucoup travaillé pour nous permettre de réunir dans de bonnes conditions.

Mes remerciements s'adressent également, si vous le permettez, à Monsieur le ministre, qui par sa présence rehausse notre rencontre ; grâce à sa bonne volonté et son esprit de coopération et ses encouragements nous avons pu travailler sereinement.

Merci également aux fonctionnaires du Ministère des Affaires culturelles et notamment à ceux et celles de la Direction des Affaires Financières, du département de coopération internationale et au chef de cabinet qui ont cru à ce projet nous permettant ainsi de nous retrouver aujourd'hui dans des conditions aussi confortables que possibles. Je ne saurais également omettre mes amis de l'Agence Nationale du Patrimoine et à leur tête M. le Directeur général Mahdi Najjar dont le soutien financier et l'amitié nous ont été d'un grand réconfort. Enfin, je salue nos étudiants, la cheville ouvrière de cette belle rencontre.

Bon colloque à vous tous et bon séjour parmi nous à nos hôtes.

## **ALLOCUTION DE BIENVENUE**

Nabil KALLALA

*Directeur de l'École Tunisienne d'Histoire et d'Anthropologie*

Monsieur le Ministre,

Messieurs les directeurs généraux de l'Institut National du Patrimoine, de l'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle, monsieur le directeur général du patrimoine, monsieur le directeur du laboratoire. "Diraset Etudes Maghrébines",

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s collègues, mes cher(e)s étudiant(e)s,

« Etre autochtone, devenir autochtone dans le Maghreb et en Méditerranée occidentale : définitions, représentations », telle est la thématique du colloque qui nous réunit aujourd'hui.

Permettez-moi, au nom des membres du comité scientifique, MM. Béchir Yazidi, Houcine Boujarra et Amor Ben Hamadi, de vous remercier très chaleureusement d'avoir répondu à notre appel avec enthousiasme, d'avoir fait le déplacement depuis plusieurs régions du pays et surtout ceux qui ont fait le voyage des pays riverains de la Méditerranée. Vous êtes venus des universités de Tunis, de La Manouba, de Kairouan, de Sousse, de Sfax, de l'institut national du patrimoine, du Maroc, d'Espagne, d'Italie et de France. Tous réunis pour débattre de ce que nous étions, avons été, sommes devenus et continuerons d'être, et ce au travers du thème fédérateur de l'autochtonie.

L'autochtonie est en fait l'axe que je coordonne au sein du laboratoire « Diraset Etudes Maghrébines » sous l'angle historique, anthropologique et patrimonial. Plusieurs conférences ont eu lieu dans ce cadre, elles ont été données par des collègues tunisiens et étrangers, dans une optique comparative qui met ce champ de recherche dans un cadre universel, avec de nouveaux paradigmes, sous le prisme de l'histoire culturelle et anthropologique, et dans une approche transversale et diachronique.

Grâce à vos contributions, au total 39, dont la pertinence transparaît dans les résumés remis, et à la conférence d'ouverture qui sera donnée par l'éminent professeur M. Azedine Beschaouch, nous sommes sûrs de parvenir au terme de ce colloque à des résultats intéressants importants mêmes..

L'aspect fédérateur de la thématique, l'ampleur du travail et de l'organisation, nous ont amenés à inscrire ce colloque dans le cadre de l'École tunisienne d'Histoire et d'Anthropologie, récemment créée, et relevant du Ministère des affaires culturelles. Nous avons bénéficié également du concours très actif de l'Institut national du patrimoine, comme du soutien financier de l'Agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle.

Monsieur le Ministre, c'est grâce à votre appui total, relayé par vos services administratifs compétents, que ce colloque de haut niveau a pu avoir lieu. Merci infiniment.

## PRÉSENTATION

Nabil KALLALA, Béchir YAZIDI, Houcine BOUJARRA, Amor BEN HAMADI

### Autochtonie I

« Etre autochtone, devenir autochtone : définitions, représentations dans le Maghreb et en Méditerranée occidentale ». Eléments d'une problématique.

Dr Louis Carton, qui est médecin militaire français de l'époque coloniale, écrit qu'il était « propriétaire tunisien » et qualifie la Tunisie de « ma petite patrie » (1908). Pour autant, il n'est pas autochtone au sens commun du mot, néanmoins il exprime un sentiment d'appartenance à la Tunisie, protectorat français. C'est l'autre face de l'autochtonie. Car le sens sémantique du mot autochtone vient « du grec ancien *autókhthônos*, composé de *autós*, qui veut dire soi-même et de *khthôn*, la terre ». Au sens strict du terme, un autochtone est une personne qui est née dans le lieu où elle vit. En anthropologie, « un autochtone est une personne dont les ancêtres sont originaires de l'endroit où elle habite ». Il suffit de se rappeler que les ancêtres des peuples qui sont passés par nos contrées méditerranéennes et qui y ont pris domicile, ont tous fini, toute ethnie confondue, après une génération ou deux, par devenir ou par se sentir autochtones, dans leurs pays d'accueil respectifs. Car les colons et migrants, arrivés dans ces nouvelles terres, d'allogènes ou d'allochtones, ils deviennent autochtones et s'en réclament même. Davantage encore, les colonisateurs finiront par qualifier les vrais autochtones d'indigènes. Du coup, naît dans un milieu colonial, une échelle d'autochtones, les anciens, considérés comme inférieurs, et les nouveaux, supérieurs. Par contre, dans un contexte migratoire, les anciens sont considérés comme supérieurs et les nouveaux comme inférieurs, et ce jusqu'à ce que les générations futures effacent ce clivage pour les uns et pour les autres. Mais au besoin, on peut toujours exhumer ses origines et s'en prévaloir même.

Rappelons que le terme colon vient du verbe latin *colo, ere*, qui signifie labourer, occuper, habiter. Il implique donc un rapport direct avec la terre. Celui qui occupe la terre, se l'approprie et l'assimile par là-même à ses origines. Les descendants en seront natifs. De fait, on aura affaire à des allochtones « autochtonisés », et à des autochtones « dés-autochtonisés », si on peut dire, quand ils sont dépossédés de leurs terres ou dégradés de leur statut social initial privilégié. La législation consacrera cet état de fait pour les consigner comme des sujets, certains n'ayant même plus droit à la terre, d'autres moyennant le paiement d'impôts ; dans les pays musulmans, les non musulmans *Dhimmi* seront soumis à la *Gisya*, en contrepartie de leur protection, comme s'ils n'étaient plus chez eux. Ils sont donc relégués comme sous-catégorie de la population, une catégorie inférieure. L'autochtonie n'est donc pas statique, elle est variable, en perpétuels changements, au gré de l'évolution de l'histoire, des classes dominantes et des rapports de forces.



Les premiers autochtones en Afrique antique sont les Libyens, les Numides, les Maures, les Gétules etc., que couvre à l'époque médiévale le générique Berbères البربر transcription de l'ethnique *Barbari, Barbaroi*. Les premiers Phéniciens arrivent à la fin du XII<sup>e</sup> s. av. J.-C. Trois siècles plus tard, les colons phéniciens d'Utique « autochtonisés » accueilleront, désormais en leur qualité d'hôtes, Elissa et ses compagnons. Mais tout en étant devenus autochtones, ils reconnaissent en même temps en ces nouveaux venus des parents. De fait, apparaissent deux classes ou catégories d'autochtones, d'un côté les Libyens autochtones originaires et de l'autre les Phéniciens nouveaux autochtones. Par la suite, les Punique étant devenus Africains, seront eux-mêmes plus tard les sujets de Rome ; les Romains d'Afrique, ou d'ailleurs, après avoir accaparé la terre, se considéreront au fil du temps, en leur qualité de nouveaux propriétaires, ou de simples occupants, comme les véritables autochtones, en tant que nouveaux possesseurs de la terre. Mais avec le temps, une nouvelle autochtonie, fruit d'un mélange ethno-culturel, est générée : les Romano-africains ou les Africo-romains, selon que l'on prenne en compte l'influence et la prévalence romaine ou africaine. Mais avec la colonisation française, c'est un tout autre sentiment qu'éprouvait Dr Louis Carton, se considérant lui-même comme autochtone, du fait de la possession de la terre certes, mais nullement comme indigène, appellation réservée aux colonisés. Une différence de connotation et même de statut se fait alors jour et se complexifie.

Face donc à « l'autochtonisation » une « dés-autochtonisation » s'opère. C'est ce qui advint à une bonne partie des Berbères, Maures et Libyens, avec l'arrivée des Arabes qui s'installèrent dans le Maghreb en conquérants, avec leur langue et leur religion. Tout le Maghreb finira par être arabisé et islamisé, à part quelques peuples berbères *amazighen*, qui ont gardé le sentiment de leur appartenance et certains traits de leur culture propre, et ce en dépit des tentatives d'uniformisation culturelle, ici et là. Il convient de signaler que cette culture a connu une résurgence notable ces derniers temps, notamment dans le sillage de la révolution que notre pays a connue et de celui de son impact sur les pays du Maghreb.

Comme l'histoire est écrite par les vainqueurs, on a fait peu de cas des autochtones soumis, ou non d'ailleurs, et par voie de conséquence, les études et recherches sont focalisées essentiellement sur les vainqueurs, qui vivant de surcroît aisément avaient laissé plus de traces matérielles sur leurs vies, et donc plus d'opportunités d'investigations. Aussi celles-ci sont-elles restées longtemps unilatérales, parfois sectaires, nécessairement partiales, quand il s'agissait de rendre compte des rapports multiples et divers entre les autochtones dominants et ceux qui sont dominés. Mais avec les avancées de la recherche, notamment archéologique, l'on se rend mieux compte, aujourd'hui et de plus en plus, que ces derniers ont d'une certaine manière influencé le cours des événements et ont eu un impact sur la vie politico-militaire, la vie économique et sociale, religieuse et culturelle d'une façon générale. Et, plus on décrypte des éléments nouveaux sur les autochtones, plus on a une meilleure connaissance de l'histoire dans son ensemble, une histoire plus proche de la réalité, en tout cas, plus objective, permettant de relativiser les données et d'éviter les stéréotypes et les schémas préalables.

Dans le Maghreb, l'historiographie se rapportant à l'autochtonie de l'époque médiévale recèle de nombreuses études sur les tribus berbères. On peut déplorer cependant l'absence de l'approche anthropologique. Pour l'Antiquité, c'est encore assez timide, tout de même, il faut rappeler les écrits de St. Gsell, J. Desanges, G. Camps, S. Chaker, F. Rakob, le travail de l'équipe tuniso-catalane d'*Althiburos*, sans oublier les études onomastiques, toponymiques etc., qui ont permis de jeter de nouveaux éclairages sur ces autochtones et d'imposer une nouvelle lecture de leur histoire. Pour l'époque moderne et contemporaine, on a déjà entrepris, depuis plusieurs décennies, des recherches sur les autochtones au travers de l'histoire de la lutte

nationale ; ces études sont de plus en plus orientées vers la société, mais là aussi, le travail sur l'homme en tant que tel n'est encore qu'à ses débuts.

Il y manque des études sur le culturel, les traditions, le mode de vie et de pensée des autochtones, l'homme tout court, ses croyances, ses sentiments, sa psychologie etc. Comment se définit-il par rapport à l'autre, et comment l'autre le perçoit ? Qui est autochtone ? Qui se considère-t-il comme tel et qui ne l'est pas ? Là, il s'impose de relativiser la notion de l'autochtonie, dont quelques uns se prévalent, tandis que d'autres s'en cachent.

En effet, qu'est-ce qu'être autochtone ? Qui était Numide, Libyen, Maure, Berbère, *Afer*, Africain, Romain, Arabe, Amazigh, Turc-ottoman, Andalous, Ibère, Gaulois, Celte, Sarde, Sicule ? Et nous en passons. Qui était autochtone du cru et qui l'était par adoption ou suite à l'occupation ? Quelle en est la signification et quand est-ce qu'on est considéré comme étranger *barrarni*, allogène ou allochtone, *Assil* et indigène, autochtone ? Qui étaient les *beldi* et *ahl el baled*, étaient-ils l'ensemble des natifs des villes, ou seulement des grandes villes, ou les élites uniquement ? Quelle différence existe-t-il entre le *beldi* et *weld blad* (natif), ou ses dérivés *oueld houma*, *houmani* (l'enfant d'un quartier précis), analogues aux beurs, le citadin et le rural, les habitants *intra muros* et ceux *extra-muros* - ceux-ci sont appelés dans une région du Sahel *zran* (au-delà des murs de la cité) - et tout récemment on les désigne par l'expression de *wra el blayek* (au-delà des panneaux de signalisation, donc des limites des villes et par voie de conséquence de la citadinité), connotation péjorative mais tout compte fait et *mutatis mutandis*, proche du sens donné à *Barbari*, *Barbaroi* par les Romains et les Grecs.

Pour cerner cette problématique aussi riche que complexe, nous avons opté pour une approche diachronique et transversale, mais aussi locale, régionale méditerranéenne et africaine, en vue d'appréhender le phénomène de l'autochtonie sur la longue durée et à travers nos pays et régions où nos peuples ont d'une façon ou d'une autre, à un moment ou à un autre, vécu ensemble ou se sont côtoyés ou croisés. C'est pourquoi, nous avons sollicité les chercheurs et savants de différents pays méditerranéens, avec l'espoir que le croisement de nos recherches permettra une meilleure vision de l'histoire de nos peuples, de notre *mare nostrum*, et *in fine*, une meilleure compréhension entre nos peuples méditerranéens et africains que nous sommes aussi, nous Maghrébins.

Là-dessus, notre ami M. Varissou Souayibou, Directeur du Fonds pour le patrimoine mondial africain, bien que ne pouvant assister au colloque, a quand même tenu à nous faire part de la réflexion suivante : « L'autochtonie est une thématique très intéressante qui sous l'angle patrimonial (c'est-à-dire prendre ancrage dans les repères passés pour définir le présent et se projeter dans le futur) me fait penser immédiatement au « complexe indigène » et ses répercussions aussi bien dans le mental collectif que dans nos engagements (individuel, collectif et politique) avec les autres communautés et contextes. Si initialement le contexte colonial de cette désignation reflète une relation verticale du dominateur au dominé, les périodes postindépendances en Afrique n'ont pas réussi à changer nécessairement cette projection au point de formater les attitudes souvent inconscientes d'enfermement sur soi et sur son « petit monde » tel que définis depuis plusieurs générations. Ce sont des balises historiques de nos itinéraires mentaux en tant qu'individus, groupes ou institutions, ce sont également des défis qui structurent encore notre approche par rapport à l'autre. Pourtant des expériences très intéressantes de retournement belliqueux du pacifique du complexe d'indigène existent. Aujourd'hui, l'un de nos défis communs est de trouver les mécanismes structurant autour de repères endogènes communs qui restent ouverts aux courants globalisants voire gourmands des cultures et des civilisations contemporaines ».

Par conséquent, et au final, nous sommes appelés à mieux définir et à appréhender autrement ce qu'est « être autochtone, devenir autochtone », car nos peuples sont tous d'une façon ou d'une autre, des autochtones.

Pour finir, cette problématique s'articule autour de trois axes : état de la question ; usages et représentations ; l'autochtone et l'autre. ils constituent également les trois parties de ce volume.

## Les Numides et l’Hercule « libyen », une divinité autochtone ?

Claude BRIAND-PONSART<sup>1</sup>

### Résumé

Dans le *Bellum Iugurthinum*, Salluste évoque l’existence d’un « Hercule libyen » et plusieurs inscriptions mentionnent Hercule comme un dieu fondateur et protecteur de communautés. Il a été assimilé par des savants à Melqart, divinité venue de Phénicie, bien attestée en Tripolitaine, mais relativement peu dans l’arrière-pays de Carthage. En territoire numide, la documentation permet d’entrevoir l’existence et la permanence d’une divinité ancestrale à laquelle ont été donnés les traits du dieu. Il est apparu pertinent de revenir sur cette documentation, qui témoigne, semble-t-il, d’une grande divinité autochtone antérieure aux présences punique et romaine.

**Mots clefs :** Hercule, divinité protectrice, Genius, Sufes, Numidie.

### Abstract

In the *Bellum Iugurthinum*, a “Libyan Hercules” is mentioned by Sallust. There are also a few inscriptions that mention Hercules as a god founder and protector of communities. Some scientists have compared him with Melqart, a Phoenician divinity, well known in Tripolitania, but very little in the hinterland of Carthage. In the Numidian territory, the documentation allows to testify the existence and the permanence of an ancestral divinity which had been given the god’s features. It appeared relevant to come back upon this documentation which attests, so it seems, the existence of a great native divinity former to the Punic and Roman presence.

**Key words:** Hercules, Melqart, divinity protector, Genius, Sufes, Numidia.

---

<sup>1</sup> Université de Caen-Normandie. UMR – CNRS 6273. E-mail : c.briand-ponsart@orange.fr

Hercule n'avait jamais constitué jusqu'à une date récente un sujet lié à mes recherches. Il y est entré par le biais d'une inscription trouvée jadis dans la cité de Sufes<sup>1</sup> en Byzacène intérieure, qui rappelle une fondation privée effectuée par un notable de la ville en faveur de l'ordre des décurions<sup>2</sup>. La famille appartenait à l'aristocratie locale. Le donateur, P. Magnius Amandus, est parvenu au sommet de la carrière municipale et la suite du texte indique que son fils, Q. Magnius Maximus, est devenu chevalier<sup>3</sup>. Prêtre du culte impérial, inscrit sur la liste des anciens duumvirs quinquennaux à titre honorifique, Amandus a offert à l'*ordo decurionum* 50.000 sesterces, dont les intérêts devaient servir à distribuer tous les ans à chacun de ses membres de petites sommes d'argent<sup>4</sup>. Mais le passage le plus remarquable du texte est la mention des circonstances dans lesquelles ces distributions devaient se faire, à savoir lors du *dies natalis* du dieu Hercule, unique fondation africaine pour une divinité.

<sup>1</sup> Aujourd'hui Sbiba. AAT, 1/100.000, f. 36, El Alia, n° 116. Nouvelle carte Salama, s.u. Sufes, p. 216-217, en Byzacène intérieure.

<sup>2</sup> CIL, VIII, 11430 (ILS 6835) : [Spl]endidissimus et / [ff]elicissimus ordo / col(oniae) Sufetan[ae], P. Magnio Aman/[do fl(amini)] p(er)petuo, inter quinqu[ennali]cios adlecto, qu[i prae]ter summ(am) hono[rariam]/flamoni p(er)p(etui) et quinquen[nalitat]is amplius HS L(milia) n(ummum) obtulerit, ex cuius quantitatis usuris quodannis/XII k(alendas) Nou(embres), die natali / dei Herc(ulis), Geni patriae, diui/siones dec(urionibus) dantur : « Le très splendide et très heureux ordre des décurions de la colonie de Sufès, à P. Magnius Amandus, flamme perpétuel, admis dans la liste des quinquennaux, qui, en plus des sommes honoraires du flaminat perpétuel et de la quinquennalité, a versé 50.000 sesterces, dont les intérêts serviront à donner chaque année aux décurions des *diuisiones*, le 12<sup>e</sup> jour avant les calendes de novembre, jour anniversaire du dieu Hercule, Génie de la patrie ».

<sup>3</sup> *Ibid.*, au-dessous du texte principal, bien séparé : Q. Magnius Maximus / Flavianus fil(ius) eius, eq(ues) r(omanus), honore cont(entus) s(ua) p(ecunia) f(ecit), et / ob dedic(ationem) sportulas / dedit. L(ocus) d(at)us d(ecreto) d(ecurionum).

<sup>4</sup> Le terme *diuisiones* est, lui aussi, unique dans l'ensemble des fondations. On le retrouve cependant sous une forme verbale dans un texte de Siagu, CIL, VIII, 12448 (= 967) : ... et reliquis (denariis) (mille) omnibus ciui/bus n(ummum) HS diuidi uolo. Il s'agit de distribution d'argent et équivaut sans doute à sportule, DUNCAN-JONES 1982, p. 103, n° 259, p. 104, n° 286, p. 106, n° 305, p. 264-265.

Dans le cadre de ce colloque, il semblait pertinent de se demander si cette fondation originale<sup>5</sup> d'un notable de Sufes, qui date sans doute au début du III<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>, n'était pas un indice d'une identité locale et plus largement régionale, reflet d'une forme d'autochtonie de la part des populations numides. L'inscription serait alors la preuve d'un attachement persistant de la population à une divinité dont la protection ne se limiterait pas à la seule cité de Sufes, mais s'étendrait à d'autres communautés, un témoignage parmi d'autres de la vénération manifestée par des cités ou des tribus envers une divinité considérée comme fondatrice ou protectrice.

### Hercule, une divinité complexe

Hercule, une des divinités les plus complexes à appréhender en raison de la multiplicité des mythes narrants ses aventures, a suscité une littérature très abondante qui s'appuie sur de multiples sources littéraires, numismatiques, épigraphiques, iconographiques, où deux orientations principales se distinguent. La première insiste sur le héros grec ambigu, tantôt civilisateur, tantôt brutal<sup>7</sup>, qui a accompli quelques exploits en Afrique : sa rencontre avec Atlas, la quête des pommes d'or du jardin des Hespérides, la lutte contre le géant Antée<sup>8</sup>, localisés en Maurétanie occidentale, l'ouverture entre l'Europe et l'Afrique ou « colonnes d'Hercule » du détroit de Gibraltar<sup>9</sup>. Un second courant historiographique considère que l'Hercule mentionné principalement dans les inscriptions de la partie orientale de l'Afrique, future province de Tripolitaine, reflète l'*interpretatio romana* de dieux venus

<sup>5</sup> Pour une typologie des fondations, BRIAND-PONSART 2020, p. 435-445.

<sup>6</sup> L'absence de la mention de la tribu et le vocabulaire qualifiant l'*ordo dceurionum* militent en ce sens, mais ce ne sont pas des arguments indiscutables.

<sup>7</sup> JOURDAIN-ANNEQUIN 1989, pour l'ensemble de la documentation sur la présence légendaire du héros en Occident. COLTELLONI-TRANNOY 2002, p. 41-57, pour les textes concernant la Maurétanie occidentale.

<sup>8</sup> Deux villes, Lixus et Tingi, se partagent le mythe. Plutarque, *Sert.*, 9, 4-5, raconte une légende d'après laquelle Hercule, après avoir vaincu et tué Antée, s'unit avec son épouse Tinga/Tingé. De cette union serait né Sophax, ancêtre des rois numides. La ville revendiquait le tombeau du géant.

<sup>9</sup> Et Ikosim (Alger), située nettement plus à l'est, aurait été fondée par des compagnons d'Hercule, SOLIN, XXV, 17.

de Phénicie, Melqart et/ou Milkashtart<sup>10</sup>, divinités attestées à Carthage<sup>11</sup>, Lepcis Magna<sup>12</sup>, Sabratha<sup>13</sup>. Ces deux approches se rejoignent dans la mesure où le Melqart phénico-punique a été interprété après la conquête en Hercule gréco-romain<sup>14</sup>.

Une troisième voie, parfois évoquée mais assez peu étudiée, consiste à prendre en compte l'existence d'un « Hercule libyen », dont on peut considérer que le point de départ est la mention par Salluste dans le *Bellum Jugurthinum* d'un Hercule fondateur de Capsa, ville située au sud de la Byzacène<sup>15</sup> : « Il y avait, au milieu d'immenses déserts, une place grande et forte nommée Capsa, dont on racontait qu'elle avait été fondée par l'« Hercule Libyen »<sup>16</sup>. Cette mention prend d'autant plus d'importance que Salluste écrit qu'il avait à sa disposition une traduction d'ouvrages puniques (*libri punici*) attribués au roi numide Hiempsal<sup>17</sup>. Auparavant, l'historien avait longuement développé, dans un célèbre paragraphe, le mythe des origines herculéennes des Numides et des Maures « qui concorde avec ce que pensent les indigènes eux-mêmes, en en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs dires »<sup>18</sup>. Revenir aux sources épigraphiques en sélectionnant les mentions du dieu en relation avec un territoire, une cité ou une popula-

tion précise permettrait sans aucun doute de préciser la position d'Hercule dans les communautés<sup>19</sup>.

### Un Hercule protecteur des communautés

Le premier document a été trouvé à Chusira, une cité proche de Sufes, lors de fouilles qui ont mis au jour une quarantaine de stèles<sup>20</sup>. Malgré l'usure de la pierre, il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une dédicace à Hercule Auguste, *genius* soit de la cité, ce qui est le plus probable, soit d'une tribu (*gens*)<sup>21</sup>. Constatant la ressemblance des stèles avec celles de Maktar, située à 20 km, A. Ferjaoui écrit : « La persistance des influences culturelles de Carthage punique à Maktar en pleine période romaine jusqu'au III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., invite à penser qu'Hercule, génie de Chusira, perpétuait un culte local de tradition punique », sans préciser à quelle divinité il fait allusion. En tant que génie fondateur, il pourrait s'agir de Melqart<sup>22</sup>, mais la plupart des autres documents de l'article montrant la présence de Saturne, il est tentant d'y voir Baal Hammon<sup>23</sup>. Les deux cités ont certes connu une forte influence punique, peut-être sous la forme d'une immigration ou d'une domination, cependant, rien ne prouve que l'Hercule de Chusira se soit substitué à Melqart, dieu civique, ou à Baal Hammon<sup>24</sup>. La seule certitude, comme le signale l'auteur, est qu'il s'agit d'une divinité vénérée localement, que l'on retrouve dans un autre texte<sup>25</sup>, qu'elle est sans doute d'origine libyque. Compte

<sup>10</sup>IRT 286-289. BONNET 1988, est l'ouvrage de référence sur cette divinité.

<sup>11</sup>BONNET 1988, p. 165-186.

<sup>12</sup>IRT, 286-289.

<sup>13</sup>IRT, 7 et 101.

<sup>14</sup>Cette tendance historiographique est illustrée plus récemment dans l'ouvrage de CADOTTE 2007, p. 283-305, traitant de la romanisation des dieux en Afrique, où le chapitre sur le dieu est intitulé « Melqart, Milkashtart et Hercule ». Il conclut, p. 304-305, à « une interprétation punique suivie d'une interprétation romaine ».

<sup>15</sup>Aujourd'hui Gafsa. AAT, I, f. 1/50000 f. 58, n° 23. *Nouvelle carte Salama*, s. u. Capsa, p. 126.

<sup>16</sup>SALLUSTE, *Bel. Jug.*, LXXXIX, 4 : *Erat inter ingentis solitudines oppidum magnum atque ualens, nomine Capsa, cuius conditor Hercules Libys memorabatur*. Cet Hercule libyen est identifié à Melqart par BONNET 1988, p. 194, qui le rattache au passé punique de la ville, la cité ayant été dirigée par des suffètes.

<sup>17</sup>SALLUSTE, *Bel. Jug.*, XVII, 7. Hiempsal II a régné sur la Numidie ca 88 – 50 av. J.-C.

<sup>18</sup>SALLUSTE, *Bel. Jug.*, XVIII.

<sup>19</sup>CADOTTE 2007, p. 296-299, donne une liste de 68 mentions épigraphiques, dont il faut retrancher les n° 48 = 51, 50 = 52, 63 et 67, mais il ne s'agissait pas d'étudier ici toutes les facettes prises par le dieu.

<sup>20</sup>FERJAOUI 1992-1993, p. 127-163.

<sup>21</sup>*Ibid.*, p. 150 : *Hercu/[I]i Aug(usto)/G[en]io /[ciuitatis] ?*, avec photo.

<sup>22</sup>Proposition de l'AE, 1993, 1719.

<sup>23</sup>FERJAOUI 1992-1993, p. 147 : « La divinité sémitique fut introduite à Kesra bien avant la colonisation romaine. Elle a continué à être vénérée en pleine époque romaine ».

<sup>24</sup>GHAKI 2010, *EB*, XXX, s. u. Makthar, p. 4537, remarque que sur les textes funéraires d'époque néo-punique de Maktar, les défunts qui portent des noms sémitiques, ont des parents porteurs de noms libyques,

<sup>25</sup>CIL, VIII, 697 = 12125, mentionne Hercule, *pro salute* d'un empereur non identifié, Hercule assumait un rôle de protecteur de cet empereur, peut-être Commode, qui affichait une prédilection particulière pour le dieu.

tenu de la proximité de la ville avec Sufes, ne peut-on envisager un « Hercule libyen » ?

Les documents suivants proviennent de Sua, petite cité sise dans les collines au nord de la vallée de la Medjerda, à proximité de Membressa<sup>26</sup>. La bourgade se répartit en trois niveaux d'occupation. Au sommet de la colline, l'acropole, où se trouvent des dolmens, qui rejoignent les haouanet situées en contrebas ; puis un replat est occupé par le village ; les pentes recèlent des vestiges de la ville romaine qui s'est développée aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles. Deux textes mentionnent le dieu. Sur l'un, Hercule est qualifié de *conservator* et *genius* de la cité par deux frères, les Popilii Primus et Faustinus<sup>27</sup>. Ceux-ci apparaissent une seconde fois pour une dédicace à Vénus<sup>28</sup> et Popilius Primus est mentionné une troisième fois dans une dédicace à son beau-père<sup>29</sup> effectuée par les *Afri*, membres de la tribu locale, à côté de citoyens romains<sup>30</sup>. Le second document rappelle le don effectué par un Fabius, fils de Stachumelis, lui-même fils de Larinus, d'un arc avec une pièce décorée et une porte<sup>31</sup>. De manière significative, les lieux de découverte prouvent que le sanctuaire d'Hercule se trouvait dans l'acropole de Sua, c'est-à-dire le village libyco-punique ancien.

Une quatrième attestation d'un Hercule protecteur d'une communauté a été découverte

dans le *pagus Suttuensis*, petite bourgade située à 5 km d'Uchi Maius<sup>32</sup>. Le nom du lieu, indiscutablement d'origine numide, reflète l'occupation ancienne qui a précédé la constitution du *pagus*. On note à proximité la présence de sépultures préromaines, notamment des haouanet, dont une à dromos<sup>33</sup>, une inscription libyque<sup>34</sup> et de la céramique datée du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. Les sépultures de Dabar, fils d'Ortin, datent probablement de la fin du I<sup>er</sup> ou du début du II<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>. L'anthroponyme DBR est attesté par l'épigraphie plusieurs fois en *Africa*<sup>36</sup> et par Salluste à propos d'un parent de Massinissa<sup>37</sup>. La dédicace à Hercule, génie probablement de la patrie, rappelle une construction (*opus*) réalisée aux frais des dédicants, qui sont au moins trois, tous membres d'une même famille de Valerii<sup>38</sup>. Le côté droit du texte est détérioré et la construction n'a pas été identifiée mais elle devait sans aucun doute avoir une certaine ampleur, compte tenu de l'importance des dédicaces<sup>39</sup>.

<sup>26</sup> Aujourd'hui Chaouach, à 2 km à l'ENE de Tukabeur (Tuccabor) et 12 km de Membressa (Mejez el Bab) ; *AAT*, 1/50000, f. 21, Tébouba, n° 183 ; *Nouvelle Carte Salama*, s.u. Sua, p. 215. Sur la ville, PEYRAS 1991, p. 130-139.

<sup>27</sup> *CIL*, VIII, 14808 : *Herculi Con/seruatori, / Genio ciuita/tis, Popilii Pri/mus et Faus/tinus s(ua) p(ecunia) f(ecerunt)*. D'après PEYRAS 1991, p. 130, le texte et les deux suivants datent de l'époque antonine, probablement de Marc Aurèle. BELFAIDA, 1998, p. 1550.

<sup>28</sup> *CIL*, VIII, 14809.

<sup>29</sup> *CIL*, VIII 14850 (*ILS* 6776) : *C. Iulio Meandro, / socero / L. Popili Primi, Afri et ciues romani Suenses, ex aere collato, ob meritum, d(ecreto) d(ecurionum)*.

<sup>30</sup> BEN ROMDHANE H. 2017, p. 103-116, a montré récemment que le territoire des *Afri* était plus étendu qu'on ne le pensait, ce qui donne plus de relief à la dédicace.

<sup>31</sup> *CIL*, VIII, 14807 : *Herculi Aug(usto) sacrum ; / Fabius Larini Stachumelis fil(ius) / arcuus cum camera signina / et osteo patriae dono dedit idemq(ue) ded(icauit)*. Photographie dans PEYRAS 1991, p. 131, fig. 32. C'est un exemple de filiation dite « africaine ».

<sup>32</sup> Aujourd'hui Hr Chett/Hr Chott. *AAT*, I, f. 34, Souk el-Arba, n° 26. *Nouvelle Carte Salama*, s.u. Suttua, p. 222-223.

<sup>33</sup> DE VOS 2013, p. 56.

<sup>34</sup> *RIL*, p. 8, n° 18, qualifié de « fragment sans importance ».

<sup>35</sup> *CIL*, VIII, 15480 et 15481.

<sup>36</sup> Le nom Dabar, probablement DBR, se retrouve dans plusieurs inscriptions libyques (*RIL*, 339, 532, 642) ; Jongeling, 1994, p. 41, G. Camps, 2002-2003, p. 219, et sous cette forme dans au moins deux autres inscriptions romaines, à Tiddis (*ILALg*, II, 1, 3622) et à Thabraca (*CIL*, VIII, 17357).

<sup>37</sup> Salluste, *Bel. Iug.*, CVIII, 1. Ce Dabar, apparenté à Massinissa (*ex gente Massinissae*), était de rang inférieur, car son père était né d'une concubine.

<sup>38</sup> *CIL*, VIII, 15476 : *[H]erculi Aug(usto) Geni[fo] patriae ?]. / L. Valerius Maximu[s] --- et ?] / Valerius Faustinus, filius ei[us.] ob honorem Faust[ini] ---, cum HS --- ?] / promisisset at ornandum opus quot in honor[em] --- fecerat statuam ?] / Herculis sua pecunia posuit itemque dedicauit. P. V[alerius ---] / promissum a se ob honorem L. Valeri Faustini, fil(ii) sui, sua pecunia) fecit ... BELFAIDAA 1998, p. 1550. Dans le corpus, l'inscription suivante, qui évoque la même construction (*CIL*, VIII, 15477), indique le mot *impensis* à la l. 6. Malheureusement, les textes n'ont pas été retrouvés lors des dernières campagnes de fouilles, DE VOS 2013, p. 56.*

<sup>39</sup> GAVINI, MASTINO, ZUCCA 2012, p. 481-484, rappellent la présence d'un vaste établissement thermal,

Avec le texte suivant, publiée par P. Corbier en 1974<sup>40</sup>, nous abordons une région particulièrement riche en inscriptions libyques et puniques. Sidi Amar, le lieu de la découverte, se trouve près de Nechmeya, entre Hippo Regius, au nord, et Calama, au sud, à peu près à mi-chemin entre ces deux cités. L'éditeur a hésité sur le nom du dédicant, mais le sens du texte n'offre aucune difficulté : le prêtre, nommé sans doute Dhamak<sup>41</sup>, a offert le monument à ses frais et l'a dédicacé à Hercule qualifié de Génie des *Saburianenses*. Le nom de cette tribu évoque celui d'un chef numide nommé Saburra, lieutenant de Juba I<sup>er</sup> entre 49 et 46 av. J.-C., qui participa à plusieurs opérations avant que son armée ne soit vaincue par Sittius, affrontement durant lequel il fut tué<sup>42</sup>. Il était probablement le chef de cette tribu<sup>43</sup>.

Plus au sud, à Naraggara, dans une dédicace très courte en raison des lacunes, le dieu est qualifié de *patrius*<sup>44</sup>. On ignore à peu près tout de l'histoire de cette cité et, malgré l'opinion de Gsell qui en faisait une commune romaine dès Hadrien<sup>45</sup>, rien ne permet de prouver cette promotion<sup>46</sup>. Tout au plus, les textes indiquent qu'un Azrubal a fait édifier un

---

alimenté par un aqueduc, une dédicace à Neptune trouvée près de la source d'alimentation de l'aqueduc qui desservait les thermes, et la découverte d'une autre dédicace, à Mercure.

<sup>40</sup>CORBIER 1974, p. 95-105 = *AE* 1975, 886 = *AE* 1987, 1056 = *AE* 2012, 1908 : *Hercules Ge/nium Sabu/rianiensium, / Dhamak sace/rdos fecit / [et d]edicauit s(umptu) s(uo)*. Mentionnée par E. Marec dans un rapport de fouilles de 1960, elle n'avait pas fait l'objet d'une publication. La seconde partie du document, sur la face secondaire, indiquant qu'un certain Primosus a rendu hommage au maître d'œuvre, n'entre pas en ligne de compte ici.

<sup>41</sup>Le nom se termine par un K ou LI avec ligature.

<sup>42</sup>Dans *Bel. Afr.*, XLVIII, 1, Saburra est dit *praefectus* de Juba I<sup>er</sup> ; *Bel. Afr.*, XCV, 1 : *pulso exercitu Saburra praefecto Iubae ipsoque interfecto*.

<sup>43</sup>CLAVEL-LÉVÊQUE 1974, p. 105 : « Je ne crois pas beaucoup pour ma part à la formation du nom du peuple sur le nom du chef, mais plutôt à une dérivation parallèle, de l'un comme de l'autre, d'un nom ... de la tribu, peut-être le nom du dieu éponyme (dieu interprété en Hercule) sans qu'une valeur toponymique soit exclue ».

<sup>44</sup>*ILAlg.*, I, 1183 : *Patri[o deo He]/rculi [sacrum / ---*

<sup>45</sup>*ILAlg.*, I, p. 111.

<sup>46</sup>GASCOU 1972, p. 203.

temple pour une divinité restée anonyme<sup>47</sup>, peut-être le dieu, et un M. Mevius Romanus a offert une dédicace à un autre dieu nommé Iocolon, qualifié de *patrius*<sup>48</sup>. Cette divinité mystérieuse a été retenue parmi les dieux africains locaux par G. Camps<sup>49</sup>, et une étude plus récente a émis l'hypothèse que le mot signifierait « Que dieu fasse vivre » en punique<sup>50</sup>. Si l'on pense à deux dieux *patrii* pour la ville, il est possible d'envisager une dyade comme il en existe dans d'autres cités, à Leptis Magna notamment<sup>51</sup>. Mais on peut aussi supposer que ce terme puisse s'appliquer à Hercule<sup>52</sup>. Quoi qu'il en soit, il est certain que la dédicace baigne dans un environnement indigène<sup>53</sup>.

Le dernier document provient de Thubursicu Numidarum, un des chefs-lieux du peuple numide comme l'atteste son nom. Deux *principes* de cette tribu y sont attestés, Florus, fils de Chanar<sup>54</sup>, qui a vécu 75 ans, et Aulus Larcus Macrinus, flamine perpétuel, qui a honoré son épouse, Larcia Laeta<sup>55</sup>. Dans une salle donnant sur le vieux forum (*platea vetus*), une dédicace au Génie de la tribu numide a

---

<sup>47</sup>*ILAlg.*, I, 1186 : *Azrubal Ar---/tanus templum [---] / d(e) s(ua) p(ecunia) f(aciendum) curauit uotumq[ue] soluit libens merito*. Selon l'éditeur, la présence d'une inscription libyque à proximité n'aurait pas de relation avec le temple.

<sup>48</sup>*ILAlg.*, I, 1184 : *Iocoloni de/o patrio / M. Meuius / Romanus / com(es) Aug(usti) / n(ostri) uir egr(egius) ---*, Autel en marbre.

<sup>49</sup>CAMPS 1995, rubrique « Les Dieux africains locaux » : « Iocolon devrait être considéré comme un dieu indigène ». Ce texte est d'autant plus intéressant qu'il émane d'un notable.

<sup>50</sup>*AE*, 1995, 1664.

<sup>51</sup>Où Hercule y est associé à Liber Pater (*IRT*, 289).

<sup>52</sup>À proximité a été trouvée une dédicace à Haos Augustus (*ILAlg.*, I, 1179 = *ILS* 4486), lui aussi reconnu comme une divinité locale par CAMPS, *ibid.* Voir les hypothèses sur cette divinité dans BENABOU, 1976, p. 302-303.

<sup>53</sup>On note plusieurs noms libyques ou puniques parmi les habitants, e. g. Cossidia Mazzic (*ILAlg.*, I, 1198), CAMPS 2002-2003, p. 241.

<sup>54</sup>*ILAlg.*, I, 1341 (*ILS* 6800 ; *AE* 2011, 1518) : *Florus, / Chanaris / f(ilius), princeps / gentis Numi/darum, p(ius) u(ixit) / ann(os) LXXV / h(ic) s(itus) e(st)*.

<sup>55</sup>*ILAlg.*, I, 1297 : *Larciae / Laetae, / A(uli) Larci Macrini, / principis gentis Numi/darum et flaminis perpetui, / uxori ...*



été retrouvée<sup>56</sup>. Une étude onomastique de la cité a montré, par ailleurs, que la population a maintenu pendant le Haut-Empire une forte tradition libyco-punique<sup>57</sup>. L'inscription qui mentionne Hercule Auguste, génie des Numides<sup>58</sup>, provient cependant de la *ciuitas Vazalitanorum*, sans aucun doute située à proximité de la cité.

### D'autres attestations ?

Le cas de Theveste se présente quelque peu différemment, car la documentation qui la concerne est uniquement textuelle. Selon Diodore, IV, 18, 1, la ville fut fondée par Hercule. D'origine numide, elle fut conquise par un général carthaginois nommé Hannon au milieu du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., si c'est bien la ville nommée Hecatompylos que citent deux sources grecques. Polybe le mentionne dans le contexte de la Guerre contre les Mercenaires : « Hannon, l'homme qui leur semblait tout désigné par la façon dont il avait jadis soumis la ville d'Hecatompylos en Afrique »<sup>59</sup> ; Diodore de Sicile lui attribue cette action pour exercer son armée en milieu hostile après la soumission de Regulus en 247 av. J.-C. : « Lorsqu'Hannon se fut emparé d'Hecatompylos, des vieillards portant des rameaux d'olivier vinrent le trouver »<sup>60</sup>.

Aux attestations épigraphiques d'un Hercule, dieu d'une cité ou d'une tribu, peuvent se rattacher, sous une forme de culte public ou semi-public, deux inscriptions trouvées dans des bourgs de la Confédération cirtéenne. À Sigus, le dieu est honoré de façon officielle par un décret des décurions<sup>61</sup> et à Thibilis, il est invoqué pour la protection de

l'empereur Antonin le Pieux par les membres d'une confrérie (*cultores*)<sup>62</sup>.

Concernant les épithètes ou les qualificatifs accolés au dieu, *Augustus* nous apprend peu de choses, si ce n'est qu'il apporte la confirmation qu'Hercule rejoignait les autres divinités dotées d'un statut éminent, supérieur, analogue à celui du Jupiter romain ou du Saturne africain, successeur de Baal Hammon. Beaucoup plus significative apparaît la mention du *genius*. Le *genius* se définit comme « un dieu préposé à tout ce qui est engendré et qui a pouvoir sur elles »<sup>63</sup>, « un double naturel de chaque lieu, de chaque communauté, né avec chaque individu »<sup>64</sup>. Importé en Afrique par les Romains, il a été adopté par les populations numides romanisées pour leur propre usage en l'adaptant à leurs divinités<sup>65</sup>. Le *genius* est parfois accompagné d'autres mentions : à Sua, Hercule est dit *conseruator*, celui qui garde, qui prend soin de la *ciuitas* pérégrine et en assure la pérennité. Quant à *patrius* ou *patriae*, à Sufes, où le dieu est *genius patriae*, Naraggara et probablement dans le *pagus Suttuensis*, le mot fait référence à une relation de filiation ; Hercule apparaît comme le père protecteur de la communauté.

L'examen d'une carte qui rend compte de la localisation de ces documents textuels et épigraphiques montre que, en tant que génie protecteur d'une communauté, sa présence se manifeste dans une aire géographique bien circonscrite (cf. carte). Toutes les occurrences se situent dans l'intérieur de la Numidie traditionnelle, où une présence ancienne numide est bien attestée. L'enquête épigraphique est confortée par les attestations archéologiques avec la présence d'haouanet et de tombes protohistoriques, de

<sup>56</sup> *ILAlg.*, I, 1226 : *Genio Gentis / numidae / sacrum*.

<sup>57</sup> BERTRANDY 2013, p. 418-426 : 42 ou 44 habitants portent un nom unique libyque, 22 un nom punique. Ces noms sont parfois latinisés. L'auteur a aussi recensé 42 *cognomina* d'origine autochtone datant essentiellement du II<sup>e</sup> siècle.

<sup>58</sup> *ILAlg.*, I, 1227 : *Hercul[i] / Aug(usto) / [s]acru[m] / G[en]io ? Nu[m]idar(um) [---] / ciuitas Vaza/[l]itana[r] u[m] ---*, d'autres restitutions sont possibles.

<sup>59</sup> POLYBE, I, 73, soumission datée de 247, après la défaite de Regulus.

<sup>60</sup> DIODORE, XXIV, 10, 2, DESANGES, *Recherches*, 1978, p. 187, n. 15.

<sup>61</sup> *ILAlg.*, II, 2, 6492 : *Herculi / sac(rum) ; / d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica) / Siguitanorum*.

<sup>62</sup> *ILAlg.*, II, 2, 4637 : *Herculi Aug(usto) / sacrum / pro s(alute) Imp(eratoris) / Antonini / Aug(usti) Pii cul/[t]ores eius / d(e) s(ua) p(ecunia) f(ecerunt)*.

<sup>63</sup> VARRON cité par AUGUSTIN, *Ciu. Dei*, VII, 13. Dans *IRT*, 286-288, il est dit *Genius* de la cité ; dans *IRT* 289, *deus patrius* conjointement avec *Liber pater*.

<sup>64</sup> SERVIUS, *Georg.*, I, 302 : *Genium dicebant antiqui naturalem deum uniuscuiusque loci uel rei uel hominis*; BENABOU 1976, p. 272-275, pour les génies des eaux, MASTINO 2018, p.

<sup>65</sup> BELFAÏDA 1998 a dénombré et étudié les génies des lieux, Sufes, p. 1549, Sua et hr Chett, p. 1550 ; sur le mot *genius*, SAINT-AMANS et SEBAÏ 2010.

nombreuses stèles d'inspiration indigène, et de multiples inscriptions en libyque et en punique. Pendant le Haut-Empire, s'est maintenue une onomastique libyque ou punique, ainsi qu'en témoignent les études effectuées pour les cités de Thubursicu Numidarum et de Calama<sup>66</sup>.

Autre constatation, la romanisation au sens juridique – la municipalisation – apparaît limitée. Sufes, commune romaine comme le prouvent les mentions de l'*ordo* et des fonctions du donateur dans le texte de la fondation, a accédé à ce rang au plus tôt sous le règne de Marc Aurèle<sup>67</sup>. Toutefois, nous avons vu qu'il faut préférer une date plus tardive, sans doute le premier tiers du III<sup>e</sup> siècle<sup>68</sup>. La plupart des bourgades sont restées de droit pérégrin ou ne sont devenues des cités de droit romain que tardivement : Chusira, au vu de la documentation, n'a jamais été municipe, le *pagus Suttuensis* non plus ; Sua s'est hissé à ce rang tardivement, pas avant le règne de Sévère Alexandre<sup>69</sup>, et après la mention d'Hercule puisque dans la dédicace, elle se définit comme *ciuitas*<sup>70</sup>. Thubursicu Numidarum est devenu municipe sous Trajan, en même temps que sa voisine Calama<sup>71</sup>, mais la dédicace est faite, ici aussi, par une *ciuitas*, celle des *Vazalitani*.

Néanmoins, Hercule est mentionné dans des dizaines d'autres inscriptions et il apparaît nécessaire d'établir des distinctions entre elles pour répondre à la question de savoir si cet Hercule est une grande divinité spécifiquement attachée au

territoire numide et dans quelle mesure sa mention dans un certain nombre de textes serait un signe d'autochtonie de la part des habitants.

### D'autres mentions du dieu

S'agissant du territoire qui vient d'être défini, la première question reste celle qui relie ce dieu à Melqart et/ou à Milkashtart<sup>72</sup>. Il semble bien qu'il faut exclure ici un rapprochement avec ces dieux phénico-puniques présents surtout en Tripolitaine et, secondairement, à Carthage. Toutes les cités, où Hercule a de toute évidence remplacé ces divinités sont des ports fondés par des Phéniciens ou des Carthaginois, que ce soit la métropole elle-même, ou bien Lepcis Magna ou Sabratha. Dans son tour d'horizon des villes où une présence de Melqart a pu être décelée ou envisagée, C. Bonnet n'a recueilli de témoignages probants que dans des cités côtières<sup>73</sup>, aucun à l'intérieur des terres, dans un hinterland qui n'avait guère d'intérêt autre que commercial pour des cités à vocation portuaire. Certes, ces villes servaient d'intermédiaire entre les populations locales et l'espace méditerranéen, et elles pouvaient jouer un rôle de diffusion culturelle, mais il n'est pas certain que les Numides aient adopté des dieux venus de l'extérieur alors qu'ils vénéraient leurs propres divinités. On ne peut que souscrire à ce qu'elle écrivait : « il faut être attentif à ne pas voir Melqart partout »<sup>74</sup>. Et si Melqart/Milkashtart n'avai(en)t pas vraiment conquis les cœurs des Numides dans l'arrière-pays de Carthage avant l'arrivée des Romains, pour quelle raison aurai(en)t-ils été adopté(s) ultérieurement sous la forme latine d'Hercule ?

S'il faut écarter une divinité venue de Phénicie, il faut se demander s'il s'agit de l'Hercule romain. Milite en ce sens le nom même de la divinité invoquée, mais c'est loin d'être une preuve

<sup>66</sup>BERTRANDY 2013, *supra* n. 57. Pour Calama et sa région, voir BRIAND-PONSART, 2016, p. 9-20. L'onomastique de ces cités montre que, bien que romanisée, une partie de la population portait des noms d'origine libyque et punique à une date tardive. FARIS S. 2009, p. 23-54, montre l'évolution différenciée entre deux autres cités, Guela'a bou Atfane and Henchir el-Hammam, qui forment une sorte de triangle avec Thubursicu Numidarum et Calama.

<sup>67</sup>Si la cité a acquis ce titre sous cet empereur, GASCOU 1972, p. 146 ; 1982, p. 197.

<sup>68</sup>*Supra* n. 6.

<sup>69</sup>Une *res publica* mentionnée sous ce règne (*CIL*, VIII, 14816) rend l'hypothèse probable mais ne constitue pas une certitude.

<sup>70</sup>*CIL*, VIII, 14808. Elle n'est donc pas encore dotée du statut romain.

<sup>71</sup>GASCOU 1972, p. 34-35 ; *ID.*, 1982, p. 176-177.

<sup>72</sup>BONNET 1988, p. 194.

<sup>73</sup>*EAD.* 1988, p. 193-200 : en plus de celles citées précédemment, Meninx, Gightis, Hadrumète, Kerkouane, El Hofra, Hippo Regius, Utique, où Melqart aurait pris les traits d'Apollon (p. 195-196), Icosium, Iol Caesarea, Tipasa, Tanger et, pour finir, Lixus. Dans cette liste, seule la nécropole d'El Hofra, à proximité de Cirta, est située à l'intérieur des terres. Son cas est particulier car la capitale numide a accueilli de nombreux habitants venus de l'extérieur.

<sup>74</sup>*EAD.* 1988, p. 187.

suffisante et il convient de distinguer ce qui revient sans ambiguïté à « l'Hercule romain ». À Madaure, ville dont Apulée écrit qu'elle était mi-numide mi-gétule<sup>75</sup>, devenue colonie de vétérans, il faut exclure la dédicace au dieu effectuée par le flamme perpétuel, M. Antonius Martialis Valerianus<sup>76</sup> ; un autre texte rappelle qu'il a financé, avec son épouse, Viria Pomponilla, une construction destinée sans doute au dieu Mars<sup>77</sup>. Les autres inscriptions de la cité désignent sans ambiguïté le dieu romain<sup>78</sup>. Entrent aussi incontestablement dans cette catégorie les mentions sur les autels, statues ou simples dédicaces qui s'adressent au dieu en nombre relativement important dans le sud de la Numidie, c'est-à-dire la partie « militaire » de la (future) province. À Lambèse, Timgad, dans les textes découverts dans la passe d'El Kantara (*Calceus Herculis*)<sup>79</sup>, parfois qualifié d'*Inuictus*, il est souvent accompagné de la mention d'une victoire ou accolé à un nom d'empereur<sup>80</sup>. Il s'agit à l'évidence du dieu garant du succès des armes comme il l'est au triomphe à Rome<sup>81</sup>. Il faut écarter, de même, les dédicaces datant de la Tétrarchie dans la mesure où Maximien Hercule fournissait une belle occasion de montrer sa loyauté à l'Empire, loyauté d'autant plus acquise, peut-être, que l'empereur se plaçait sous les auspices du dieu<sup>82</sup>. Enfin, vers l'ouest, dans les provinces de Maurétanie, force est de constater

une dissociation géographique entre les nombreux épisodes légendaires du héros et une réalité qui montre peu d'inscriptions dédiées au dieu<sup>83</sup>.

### Une dévotion personnelle ?

La région ainsi définitivement circonscrite, on est en droit de se demander si on peut y discerner une dévotion privée de la part des autochtones, ce qui conforterait l'idée d'une divinité locale réinterprétée à l'époque romaine.

La réponse est positive comme le prouvent plusieurs dédicaces, dont certaines ont été vues précédemment, telle celle mentionnant Fabius, fils de Stachumelis, qui a offert un arc à Sua<sup>84</sup>. À Vazi Sarra, en Byzacène, Q. Magnius Eutychès, chevalier, a dédié avec les siens un autel décoré au dieu<sup>85</sup>. Un peu plus au nord, à Galès, une femme nommée Firmia lui a probablement offert un autel ou une statue<sup>86</sup>. Il semble bien que l'initiative prise par le procureur impérial, M. Tuticius Proculus, à Sicca Veneria, relève d'une dévotion personnelle, même s'il est difficile de se prononcer absolument sur ses intentions exactes<sup>87</sup>. À Calama, où une petite tête du dieu a été retrouvée puis perdue<sup>88</sup>, Hercule est mentionné dans trois inscriptions<sup>89</sup>. Le quattuorvir Vibius Saturninus lui a offert une statue en augmentant la somme honoraire

<sup>75</sup> Apulée, *Apol.*, XXIV, 1 : *De patria mea uero, quod eam sitam Numidiae et Getuliae.*

<sup>76</sup> *ILAlg.*, I, 2049 : *Herculi Aug(usto) / sac(rum) ; / M. Antonius / Martialis / Valer[ia]n[us] / fl(amen) [p(er)p(etuus) ...*

<sup>77</sup> *ILAlg.*, I, 2056.

<sup>78</sup> *ILAlg.*, I, 2047-2048.

<sup>79</sup> *CIL*, VIII, 2496 et 2498 ; idem pour *CIL*, VIII, 2090.

<sup>80</sup> *CIL*, VIII, 14682, s'adresse à Sévère Alexandre ; *ILAlg.* 2, 2, 4638, pour Marc Aurèle. Particulièrement significatives les inscriptions *AE*, 1911, 97-98, *AE*, 1912, 17-18, à Lambèse, pour Septime Sévère et ses fils ; *AE* 1919, 28, à Lambèse et *CIL*, VIII 4578, à Diana Veteranorum, où Hercule est nommé après la triade capitoline, au sein de listes de plusieurs divinités par le gouverneur M. Aurelius Decimus ; liste aussi dans *AE*, 1920, 22, par la colonie. *ILAlg.*, I, 2047, Madaure à Valérien et Gallien.

<sup>81</sup> SCHEID, SVENBRÖ 2014, p. 189.

<sup>82</sup> *CIL*, VIII, 2346, à Timgad ; *CIL*, VIII, 18230, à Lambèse ; *ILAlg.*, I, 1228, à Thubursicu Numidarum ; *ILAlg.*, II, 2, 4636, à Thibilis. La dédicace peut s'adresser à un ou plusieurs tétrarques.

<sup>83</sup> Une attestation à Lemellef (*CIL*, VIII, 8807), voir *infra* ; deux autres à Caesarea, dont l'une rappelle une décision officielle, l'autre est une dédicace par le gouverneur de la province. (*CIL*, VIII, 20963-20964, *LSA* 2313).

<sup>84</sup> *CIL*, VIII, 14807.

<sup>85</sup> *CIL*, VIII, 12000 : *Deo Herculi ; / Q. Magnius Eutyches, / eq(ues) [R(omanus)], aram cum orna/mentis et signis suis / fecit idemq(ue) dedica/uit cum suis.*

<sup>86</sup> *CIL*, VIII, 23777 : *Deo Her/culi Fir/mia M[---] / fil(ia) Vise (?) / SP P[---] / d(onum) d(edit).*

<sup>87</sup> *CIL*, VIII, 1625 : *Herculi sacrum ; / M. Tuticius Proculus, procurator Augusti, / sua pecunia fecit.* Aucun vœu n'est mentionné, Hercule ne reçoit aucune épithète, on pourrait imaginer une intention en relation avec le pouvoir impérial, peut-être l'empereur Commode.

<sup>88</sup> Une petite tête d'Hercule fut longtemps abandonnée parmi les pierres dans le jardin municipal. Récupérée, elle fut fixée temporairement sur un piédestal ; elle en fut arrachée et a disparu.

<sup>89</sup> Et non cinq comme il est indiqué dans CADOTTE 2007, p. 298, n° 48-52, qui a été trahi par son tableau qui a indiqué des lignes différentes pour des inscriptions identiques.

qu'il devait verser à la caisse publique pour sa fonction<sup>90</sup>. La mention du quattuorvirat incite à dater ce magistrat du début du II<sup>e</sup> siècle, peu après la transformation en municipes par Trajan<sup>91</sup>. L'état fragmentaire de la deuxième inscription ne permet pas de dire si le dédicant (le donateur ?) occupait une fonction officielle<sup>92</sup> ; quant à la troisième, qui mentionne une statue d'Hercule, la relation entre Iulius Rusticanus, sa prêtrise et l'emplacement de cette statue paraît difficile à établir<sup>93</sup>. Non loin de Thubursicu Numidarum, un Optatus, intendant d'un grand domaine, a rendu un hommage au dieu<sup>94</sup>, tandis que, à Aïn Beida, il semble que l'on ait affaire à un prêtre d'Hercule<sup>95</sup>. À Tipasa de Numidie, la dédicace effectuée à la Victoire et au *numen* d'Hadrien par le prêtre Ulpus Namphamo apparaît plus ambiguë<sup>96</sup>. C. Bonnet considère, sans doute à juste titre, qu'elle doit se rapporter à l'Hercule romain<sup>97</sup>, mais son libellé

apparaît pour le moins curieux, car Hercule figure à la fin du texte, à côté de la Victoire mentionnée une seconde fois. On peut se demander si cette disposition ne signifierait pas une juxtaposition de deux hommages, l'un à Hadrien, l'autre à Hercule. Prêtre très scrupuleux, il a ordonné la construction d'un temple (à Hercule ou à la Victoire ?) et a été gratifié récemment de la citoyenneté romaine par Trajan comme l'indique le gentilice Ulpus<sup>98</sup> ; il a conservé néanmoins son nom indigène Namphamo comme cognomen, amplement répandu dans la population numide<sup>99</sup>.

Autre témoignage, un texte et un bas-relief découverts au XIX<sup>e</sup> siècle au sud-est de Constantine, à Aïn Regada<sup>100</sup>. Au fond de l'anfractuosité d'un rocher, une paroi lissée porte un bas-relief et une inscription qui signale un vœu accompli par P. Sit(t)ius Rogatus. L'ensemble a fait l'objet d'une étude de N. Benseddik<sup>101</sup>, qui écrit : « dans les pays maure et numide de l'époque romaine, si Melqart a joué un rôle dans l'établissement du culte d'Hercule, il semble pourtant que ce dernier ait dû son succès à des traditions libyques »<sup>102</sup>, ce qui ressort de notre analyse. Mais quelques lignes plus loin, elle ajoute que ce monument qui constitue un « témoignage de piété individuelle, appartient au corpus, non pas numide mais gréco-romain d'Hercule », distinguant la dévotion du dédicant envers le dieu de sa représentation à l'époque romaine. Toutefois, sur le bas-relief, où figurent bien la massue et la léonté, celle-ci ne répond guère aux critères gréco-romains habituels

<sup>90</sup> *ILAlg.*, I, 181 : *Herculi Aug(usto) / sacrum ; / L. Vibius Saturninus, / IIIuir, amplius ad / honorariam sum(mam) / cum HS III m(ilia) promississet ex HS VI m(ilibus) p(ecunia) s(ua) p(osuit) / idemq(ue) dedic(auit).*

<sup>91</sup> BRIAND-PONSART 2016, p. 15.

<sup>92</sup> *ILAlg.*, I, 180 : *Herculi / Aug(usto) sac(rum) ; / C. Iulius C. / f. Quirina / [---]ius ...*

<sup>93</sup> *ILAlg.*, I, 288 : *.... I[u]lius Rustic[i]anus, pater] / noster, sacerdotii sui, [---] / in templo memoriam statuæ Herculis locatione, / signauerit.*

<sup>94</sup> *ILAlg.*, I, 982, Aïn Maker : *Herculi / Aug(usto) sac(rum), / Optatus M. / Ca(erni) Seu[e]ri / Sulpiciani. AAA, f. 18, n° 326.* Dans un cimetière situé à proximité, des inscriptions libyques et une néo-punique sont mêlées à des épitaphes latines mal rédigées et mal gravées. À propos de ce texte et du site, CHEBBI 2019, p. 390-391, qui relie le nom du site à un passage de PAUSANIAS, X, 17, 2, mentionnant une divinité nommée Makéris « surnommé Hercule par les Égyptiens et les Libyens ». Ce volet particulier de la personnalité du dieu n'est pas envisagé dans le cadre de cet article.

<sup>95</sup> *CIL*, VIII, 17736 : *[---]anila / Domitia Gemina [N] atalis [---] / er sacerdo(tis) d[e]i (H)ercul(is) Primitum[plum] / constituit / d(e) s(uo).*

<sup>96</sup> *ILAlg.*, I, 1984 : *Vic[t]o[r]ia[e] Regi[nae] numi[n]i H[er] adrian(i) Ulpus Namphamo / qui templum iussit fieri ipse est sacerdos qu[i] / CXXIII annis uinum non bibit filia(m) habuit Hezi/ua(m) qui ui annorum arrip(i)ebatur dom[i]n(a)e / Victoriae Herculi Aug(usto) sac(rum).*

<sup>97</sup> BONNET, 188, p. 197, qui pense à Tipasa de Maurétanie, rappelle son passé punique, mais il s'agit ici de Tipasa en Numidie.

<sup>98</sup> Compte tenu des dates, c'est probablement lui qui a bénéficié de la citoyenneté, plutôt que son père..

<sup>99</sup> PFLAUM 1959, p. 118-122 (= 1978, p. 183-187) : l'origine du nom est punique mais « tout nous porte à croire que le nom de Namphamo avec sa traduction et ses dérivés a eu la vogue dans les territoires numides et maurétaniens », cependant la liste montre assez peu d'occurrences pour les Maurétanies en comparaison de la Numidie.

<sup>100</sup> *ILAlg.*, II, 2, 4388 : *Votum quem / promisit Herculi, P. Siti(us) Rogatus / fecit dedicauit / libe(n)s animo.* La première publication qualifiait Hercule d'Irsitis, la lecture définitive en a été assurée par PFLAUM.

<sup>101</sup> BENSEDDIK 2012, p. 119-124.

<sup>102</sup> *EAD.*, p. 119 : « le matériel épigraphique permet de constater, par ailleurs, qu'Hercule a bénéficié d'une dévotion plutôt personnelle ».

mais évoque plutôt une divinité de la génération, de la fécondité. Plus à l'ouest, à Aziz ben Tellis<sup>103</sup>, Hercule n'est pas la principale divinité, mais apparaît dans deux inscriptions mentionnant des sacrifices d'animaux effectués par des prêtres de Saturne à des *Dii Boni*. Saturne, qui figure en tête des divinités, reçoit l'offrande d'un agneau et d'un taureau ; il est suivi de trois divinités, Tellus, Jupiter, Nutrix dans le premier texte, Nutrix, Jupiter, Tellus dans le second. Hercule n'arrive qu'en quatrième position et est honoré d'un chapon dans un cas, d'un agneau dans l'autre ; Mercure et Vénus viennent ensuite, *Testimonium* clôt ces listes<sup>104</sup>. En Maurétanie césarienne, l'autel élevé à Hercule *sanctus* par six personnages s'inscrit probablement davantage dans le registre de la dévotion personnelle que dans celui de la cité malgré la mention de fonctions officielles<sup>105</sup>. Les cinq mentions d'Hercule à Cuicul constituent un lot singulier. Un petit autel relève sans doute de la dévotion privée<sup>106</sup> ; un couple, qui a offert une statue et sa base pour célébrer une victoire, a rendu hommage à un empereur, vraisemblablement Commode<sup>107</sup> ; un magistrat a érigé sur le forum

une autre statue avec sa base en l'honneur de son pontificat<sup>108</sup>. Les dernières apparaissent plus complexes, car elles émanent toutes deux d'un prêtre de Liber Pater. À la suite d'un vœu, C. Iulius Saturninus a offert un autel dont la réalisation a été confiée à sa femme et ses enfants, et il en fait la dédicace<sup>109</sup> ; M. Iulius Felicianus, membre de l'élite municipale, a procédé de même en 237, à la suite d'un vœu et après en avoir été avisé par le dieu ; quatre membres de sa famille se sont chargés de son exécution<sup>110</sup>.

### La grande divinité des Numides ?

Retournons à Sufes, où un second document témoigne de l'attachement de la population à un Hercule « libyen ». En 399, des violences, évoquées par Augustin dans une de ses lettres, se produisirent dans la ville<sup>111</sup>. Des chrétiens

*curante D. Alfio / Catullino / [cu]m Magnia [--- / ---] / I Alfae fi[---].*

108 *ILAlg.*, II, 3, 7662 : *Herculi Aug(usto) / sacrum ; / C. Geminius C. fil(ius) / Pap(iria) Maximus, pontifex, magister pontif(icum), praef(ectus) pro Iuiris, / statuam cum basi, / quam ob honorem / pontif(icatus) sui ex HS IIII (milibus) CCCC / n(ummum) super legitimam pro/misit, ampliata pecun(ia), / posuit dedicauitque.* Peut-être qu'il s'agit ici aussi d'une dédicace effectuée sous Commode.

109 *ILAlg.*, II, 3, 7664 : *Herculi Aug(usto) sacrum ; / C. Iulius / Saturninus, sacerdos Liberi / Patris, aram opere quadrataro a fundamentis / sua pecunia ex HS (mille) nummis fecit dedicauitq(ue), curantibus / Iulia Getula uxore et Iulius Getuleius Apa et Saturnino / Iunior filii eius, u(otum) s(oluit) l(ibens) a(nimo).*

110 *ILAlg.*, II, 3 : *Herculi Aug(usto) sac(rum) ; / M. Iul(ius) C. f(ilius) Papiria / Felicianus, u(ir) o(rnatus), / praef(ectus) pro Iuiris q(uin)q(uennalis), sacerdos / Liberi Patris, / responso monituue / eius, sua pecunia cum / base ceterisque / omnibus posuit, / iden(sic)que, uictimis athi/bitis, dedicauit, curanti/bus Iul(io) Valerio Gaia/no nepote et Rutilia / Eugamia coniuge et / Fla(ui)a Felicissima nuru / et Iul(ia) Septimina filia, / u(otum) s(oluit) l(ibens) a(nimo) // Posita III Id[us] / Maia[s] / Perpetu[o et] / Corneliano co(n)s(ulibus).* La mention de Liber Pater conjointement avec Hercule venant de magistrats fait penser à Leptis Magna, dont ils sont les divinités poliades, mais un lien entre ces deux cités n'apparaît pas.

111 AUGUSTIN, *Ep.* 50 (extrait) : « ... Le sang innocent de soixante de nos frères a coulé dans votre cité. Celui qui en a le plus tué a reçu le plus de louanges et a tenu le premier rang dans votre sénat. Venons maintenant à ce qui est pour vous l'affaire principale. Si vous prétendez qu'Hercule était

<sup>103</sup> *AAA*, f. 17, n° 214, à la frontière entre le territoire de Cirta et celui de Cuicul.

<sup>104</sup> *ILAlg.*, II, 3, 7569 (*ILS* 04477a) : *D(is) B(onis) s(acrum) ; C. C. Primus, / sac(erdos) Saturni, ag(nu)m tauru(m) Dom(ino), ouic(u)la(m) Tel[l]uri, berbece(m) / [Iou]o, ouic(u)la(m) / [Nu]trici, capone(m) / [H]erculi, edu(m) Merc[ur]io, aedua(m) Veneri, uer[be]ce(m) Testimonio, / [p]ecora / VIII[I].* *ILAlg.*, 2, 3, 7570 : *D(is) B(onis) s(acrum) ; / C. Aponius / Secundus, sa(cerdos), agnu(m) Do(mino) tauru(m) Domi(no) ovicula(m) Nutri(ci) uerbece(m) Iovi ovicu(la)m Telluri agnu(m) Herc(uli) agna(m) Veneri edu(m) / Mercurio uerbe(cem) Testi(monio) [---]M[---]LXV.* *LEGLAY* 1961, II, p. 63 ; *SEBAi* 2010, p. 73-74.

<sup>105</sup> *CIL*, VIII, 8807 : *Deo Sancto Herculi ; / C. Fabius Donatus et L. Syr(tius) Narcissus et M. Iulius / Castus et T. Pompeius Saturninus Iuir / et C. Egnaitus Maximus et C. Stertinus Do(natus), fl(amen) p(erpetuus), ar(am) s(ump(t)ibus) s(uis) p(osuerunt) et dedicauer(unt).*

<sup>106</sup> *ILAlg.*, II, 3, 7664 : *Arulam / H(er)culis Aug(usti) / [---]*

<sup>107</sup> *ILAlg.*, II, 3, 7660 : *[Herculi Aug(usto)] / sacrum / T. Memmius T. fil(ius) / Pap(iria) tribu Bellicus e[st] Al[ia] / fia Queta, uxor, / signum s(upra) s(cruptum) quem / ob uictoriam do(mini) n(ostri) Imp(eratoris) ex / HS CCXX n(ummum) prom(iserat), / [a]mp(liata) pec(unia), a fund(amentis) / cum basem posuit d(edicauit)q(ue), /*

détruisirent la statue du dieu, ce qui entraîna la mort d'une soixantaine d'entre eux, massacrés par des habitants sans que les autorités réagissent. Le rapprochement avec la fondation de Q. Magnius Amandus, unique fondation africaine en relation avec l'anniversaire d'un dieu, qui désignait comme bénéficiaires les décurions, les notables de la cité, est significatif. Il est peu probable que cette permanence, attestée sur deux siècles au moins à Sufes, relève du hasard. Cet attachement à une grande divinité régionale n'est pas anodin, il dépasse le cadre d'un culte rendu à une divinité locale honorée par des indigènes romanisés.

Aucun des documents présentés n'est nouveau ; il s'agissait de classer, parmi l'abondance des textes, ceux qui émanaient de populations locales reconnaissant Hercule comme leur divinité tutélaire et qui lui rendaient des honneurs. Ces documents présentent une grande cohérence géographique, regroupant des tribus et des cités d'origine et de peuplement numides. Peut-être faut-il faire intervenir ici, à l'appui de ces remarques, le choix de Juba II et de Ptolémée, rois de Maurétanie, mais descendants de rois numides, de frapper des monnaies portant des références à Hercule<sup>112</sup>. La présence répétée des attributs du dieu – Juba II coiffé de la léonté, massue dans une couronne – sur le monnayage d'argent pourrait témoigner d'un attachement à la grande divinité régionale compréhensible par la population numide, fidélité d'autant plus revendiquée qu'ils prétendent descendre de Sophax<sup>113</sup>. D'autres divinités « africano-romaines » ont fait l'objet d'études récentes, dont Mercure et Neptune. Le premier, Mercure, est largement présent dans les

inscriptions<sup>114</sup>, et semble concurrencer Hercule. Il figure dans le monnayage de cités au début de l'Empire, sans que l'on puisse définir s'il s'agit du dieu « romain ou d'une ancienne divinité berbère ou punique représentée sous ses traits »<sup>115</sup>. Patron de Thysdrus<sup>116</sup>, peut-être de Vazi Sarra<sup>117</sup>, il apparaît surtout comme un dieu spécialisé dans l'activité économique, la production et le commerce de l'huile d'olive, la circulation des voyageurs et des marchandises<sup>118</sup>. Autre divinité dont la personnalité a été modifiée ou adaptée aux régions africaines, Neptune, se présente comme un dieu des sources, des fontaines, autant sinon plus que sous sa forme gréco-romaine de dieu de l'Océan figuré sur les mosaïques<sup>119</sup>. Il est aussi le dieu *Frugifer* sur les monnaies de Clodius Albinus et allie le trident et le bâton où s'enroule un serpent<sup>120</sup>. Dieu de l'eau, il possède un pouvoir fécondant et préside à la végétation et aux cultures<sup>121</sup>. Les multiples attestations de ces divinités, plus nombreuses que celles d'Hercule, prouvent la popularité dont elles ont joui et l'*interpretatio* à laquelle se sont livrés les autochtones. Mais elles ne témoignent guère, sauf

---

à vous, nous vous le rendrons ; il y a encore des métaux, les pierres ne manquent pas, on trouve plusieurs sortes de marbres, et les ouvriers abondent. On se hâte de sculpter votre dieu, on est en train de l'arrondir et de l'orner ; nous y ajoutons du vermillon pour son visage, afin que vos fêtes sacrées en reçoivent plus d'éclat... ».

<sup>112</sup> ALEXANDROPOULOS 2000, p. 418-421, pour Juba II, p. 430-433, pour Ptolémée, avec, pour chacun, des émissions attestées très régulièrement. Quelques exemplaires reproduits dans MAZARD, 1955, p. 80, n° 148-152 et p. 133-134, n° 429-439.

<sup>113</sup> Voir *supra* n. 8.

<sup>114</sup> CADOTTE 2007, p. 113-164, chapitre intitulé « Baal Addir – Mercure, Silvain », compte, p. 130-136, 156 inscriptions au seul dieu Mercure, en excluant Silvain qui lui est souvent associé.

<sup>115</sup> ALEXANDROPOULOS 2000, p. 300.

<sup>116</sup> *CIL*, VIII, 22845 = *ILPB*, 489. La « ville serait une candidate potentielle » pour les émissions monétaires citées précédemment, cf. ALEXANDROPOULOS 2000, p. 298.

<sup>117</sup> *CIL*, VIII, 12003. Dans cette cité, Mercure est dit *Sobrius* dans trois inscriptions *CIL*, VIII, 12002, 1200-, 12007, les deux dernières par le même dédicant. Au total, Mercure est accompagné de cette épiclèse dans huit textes, qui ont fait l'objet d'une étude récente, GRIRA 2017, p. 15-41, liste p. 21-22, textes p. 32-33. Une inscription date d'Hadrien, les autres des règnes de Septime Sévère et de Caracalla.

<sup>118</sup> BENSEDDIK et LOCHIN 2010, p. 527-545 ; BEN ABID 2011, p. 289-297.

<sup>119</sup> MASTINO 2018, p. 181-199, après avoir évoqué les recherches à Thignica, rappelle les différentes facettes du dieu, la localisation des temples. Océan figure sur les mosaïques. CADOTTE, p. 307-311, ne s'attarde pas sur cette divinité.

<sup>120</sup> *ID.*, p. 187-188, qui souligne que le dieu est représenté ainsi sur un autel votif trouvé au sud d'Althiburos.

<sup>121</sup> KAABIA 2008, p. 294-296.

une ou deux fois pour Mercure, d'une fonction protectrice sur une cité ou une communauté.

G. Camps a recensé de nombreuses divinités au passé libyque en Afrique, dont l'existence se manifeste en pleine période romaine, montrant une fidélité de la population à un panthéon différent de celui de Rome<sup>122</sup>. La plupart ne sont honorées que dans un lieu et leurs noms ont survécu grâce à des indigènes romanisés, tels les dédicants des sept divinités de Vaga<sup>123</sup>. Les habitants leur rendent sans doute un culte selon les modalités anciennes, comme le remarquait Pomponius Mela pour la Cyrénaïque : « Des hommes qui ont dans l'ensemble nos coutumes, sauf que quelques-uns se distinguent par la langue et le culte rendu aux dieux qu'ils tiennent de leurs pères et vénèrent selon l'usage de leurs pères »<sup>124</sup>. Le cas d'Hercule apparaît très différent. Dieu ambigu, protéiforme, avatar du Melqart phénicien, de l'Héraclès grec et de l'Hercule romain, bien présent en Afrique, il était sans doute, de toutes les divinités, la plus apte à se plier sous son nom latin à une *interpretatio* alliant une tradition ancienne à des apports culturels extérieurs qu'il ne faut cependant pas surestimer<sup>125</sup>.

<sup>122</sup> CAMPS, *EB*, XV, 1995.

<sup>123</sup> BENABOU 1976, p. 297-301 ; SEBAÏ 2011, p. 245-270.

<sup>124</sup> POMPONIUS MELA, I, 8, 41 : *habitatur ad nostrum maxime ritum moratis cultoribus, nisi quod quidam linguis differunt et cultu deum quos patrios seruant ac patrio more uenerantur*.

<sup>125</sup> MASTINO 2020. Je remercie le Pr A. Mastino qui a eu l'extrême obligeance de me communiqué la teneur de son article avant sa parution. Ce savant a repris l'étude de divinité connue sous le nom de *Sardus Pater*, dieu éponyme de la Sardaigne cité dans une inscription rappelant la réfection du temple d'Antas pendant le règne de Caracalla (*CIL*, X, 7539 ; *AE*, 1992, 867). *Sardus* est considéré par Pausanias comme le fils de Makeris, nom donné à Héraclès « par les Égyptiens et Libyens » (supra n. 94), La documentation sur les liens entre l'Héraclès - ou plutôt les Héraclès grecs et tyriens -, Melqart et Sid phéniciens, est minutieusement commentée. Qualifié de dieu indigène ; *Sardus* serait le résultat d'une *interpretatio romana* de Sid/Iolaos, qui aurait permis d'intégrer à l'époque historique une divinité archaïque au panthéon en même temps que de se concilier la population locale d'origine phénico-punique (BONNET 1988, p. 262-263). Selon MASTINO 2019, le terme « Libyens » signifierait Phéniciens, les sources de Pausanias le donnaient comme fils de Makeris-Melqart, l'Héraclès tyrien, vénéré en Égypte et dans la Libye (l'Afrique des Grecs) habitée par des Phéniciens.

*Genius, Patrius, Augustus, Sanctus*, il présidait, sur un vaste territoire coïncidant avec l'antique Numidie, à la conservation, à la protection de plusieurs cités et communautés, dont la plupart n'ont acquis le statut romain que tardivement et certaines pas du tout. Profondément ancré dans la conscience des élites comme dans celle des populations plus modestes, il mérite bien l'hostilité que l'évêque d'Hippone éprouvait à son égard. Dans la *Cité de Dieu*, où Hercule est cité quinze fois, ce dernier l'associe deux fois à Romulus, autre héros fondateur et topique<sup>126</sup>, et un passage où l'évêque écrit : « en ces temps-là, Hercule était illustre en Syrie, mais il s'agit sûrement d'un autre Hercule que celui dont nous venons de parler. Car une histoire plus élaborée dit qu'il existe plusieurs Hercule », ouvre peut-être le champ à la reconnaissance d'un « Hercule numide »<sup>127</sup>.

## Bibliographie

### Abréviations

AAA : *Atlas archéologique de l'Algérie*, S. GSELL, Alger-Paris, 1911.

AAT, I : *Atlas archéologique de la Tunisie* au 1/50.000<sup>e</sup>, E. BABELON, R. CAGNAT et S. REINACH (éd.), Paris, 1892-1913.

AAT, II : *Atlas archéologique de la Tunisie* au 1/100.000<sup>e</sup>, R. CAGNAT et A. MERLIN (éd.), Paris, 1914-1932.

AE : *L'Année Épigraphique*, 1888 -

CIL : *Corpus Inscriptionum Latinarum*, T. VIII, I-IV Berlin, 1981-1916 ; V, indices, 1942-1959.

EB: *Encyclopédie berbère*, G. CAMPS G et S. CHAKER (dir.), Aix-en-Provence, 1986 -

ILALg. : *Inscriptions latines de l'Algérie*, T. I, *Inscriptions de la Proconsulaire*, S. GSELL, Paris, 1922. T. II, *Inscriptions de la Confédération cirtéenne, de Cuicul et de la tribu des Suburbures*, vol. 1, H.-G. PFLAUM, Paris, 1957 ; vol. 2, H.-G. PFLAUM, Alger, 1976 ; vol. 3, H.-G. PFLAUM et X. DUPUIS, Paris, 2003.

ILS : *Inscriptiones Latinae Selectae*, H. DESSAU, Berlin, 1892-1916.

LSA : *Late Statues of Antiquity*, Oxford.

*Nouvelle carte Salama : Carte des routes et des cités de l'est de l'Afrique à la fin de l'Antiquité d'après le tracé de Pierre*

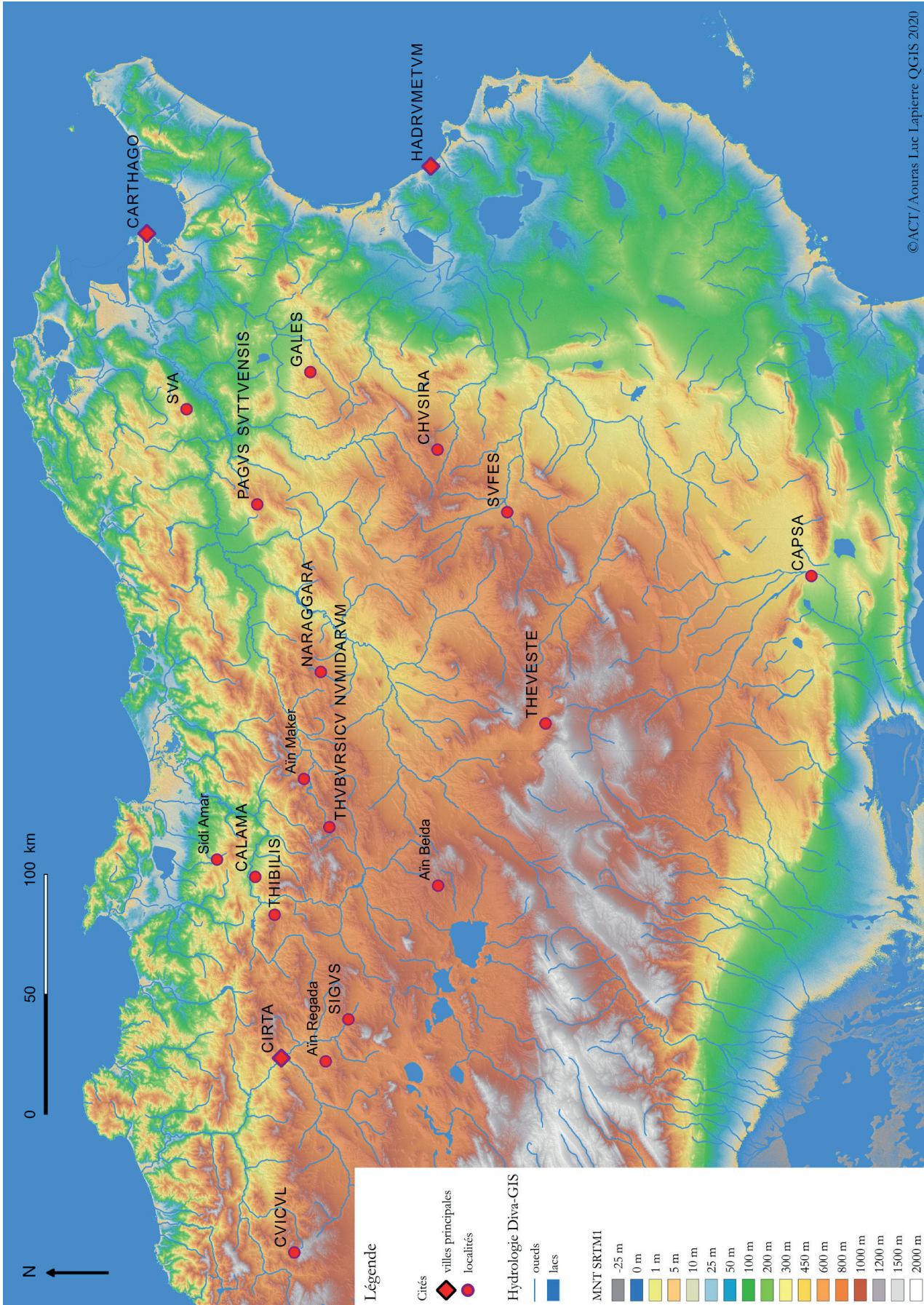
<sup>126</sup> AUGUSTIN, *Ciu. Dei*, XXII, 4 et 10.

<sup>127</sup> AUGUSTIN, *Ciu. Dei*, XVIII, 12, malheureusement, il n'en dit pas plus.

- Salama, J. DESANGES, N. DUVAL, Cl. LEPELLEY et S. SAINT-AMANS (dir.), Turnhout, 2010 (Bibliothèque de l'antiquité tardive, 17).
- RIL : *Recueil des inscriptions libyques*, J.-B. CHABOT, Paris, 1940-1941.
- Ouvrages et articles**
- (Les abréviations des revues sont celles de l'*Année philologique*)
- ALEXANDROPOULOS 2000 : J. ALEXANDROPOULOS, *Les monnaies de l'Afrique antique. 499 av. J.-C. – 40 ap. J.-C.*, Toulouse, 2000.
- BELFAIDA 1998 : A. BELFAIDA, « Le culte des Génies topiques dans l'Afrique romaine : témoignages épigraphiques », M. KHANOUSI, P. RUGGERI et C. VISMARA (dir.), *L'Africa romana*, 12, 1998, p. 1533-1559.
- BEN ABID 2011 : L. BEN ABID, « Nouveaux points de vue à propos de Mercure et l'oléiculture en Afrique romaine », in *L'olivier en Méditerranée. Colloque organisé à Sousse, du 6 au 10 février 2007*, S. SEHILI (dir.), Tunis, 2011, vol. II, p. 289-297.
- BENABOU 1976 : M. BENABOU, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976.
- BEN ROMDHANE 2017 : H. BEN ROMDHANE, « Les Afri et leurs territoires à l'époque romaine », in *Le peuplement du Maghreb antique et médiéval. Actes du troisième colloque international (Sousse, 05, 06 et 07 mai 2015)*, A. MRABET (dir.), Sousse, 2017, p. 103-116.
- BENSEDDIK 2012 : N. BENSEDDIK, « Hercule en Numidie : une image méconnue », *Ikosim*, 1, 2012, p. 119-124.
- BENSEDDIK et LOCHIN 2010 : N. BENSEDDIK et C. LOCHIN, « Producteurs d'olives ou d'huile, voyageurs, militaires, commerçants. Mercure en Afrique », in *I luoghi e le forme dei mestieri e della produzione nelle province africane*, M. MILANESE, P. RUGGERI et C. VISMARA (dir.), *L'Africa romana*, 18, p. 527-545.
- BERTRANDY 2013 : F. BERTRANDY, « Recherches sur l'onomastique de Khemissa, antique Thubursicu Numidarum (Afrique Proconsulaire) aux trois premiers siècles apr. J.-C. », *REA*, 115, 2, 2013, p. 417-443.
- BONNET 1988 : C. BONNET, *Melqart, cultes et mythes de l'Héraclès tyrien en Méditerranée*, Louvain, 1988 (*Studia Phoenicia*, VIII).
- BRIAND-PONSART 2016 : BRIAND-PONSART C., « La population de Calama pendant le Haut-Empire », in *Le peuplement du Maghreb antique et médiéval. Actes du troisième colloque international du Laboratoire de Recherche « Occupation du sol, peuplement et modes de vie dans le Maghreb antique et médiéval »*, A. MRABET (dir.), Sousse, 2016, p. 9-33.
- CADOTTE 2007 : A. CADOTTE, *La romanisation des dieux. L'interpretatio romana en Afrique du Nord sous le Haut-Empire*, Boston - Leyde, 2007 (Religions in the Graeco-Roman World, 158).
- CAMPS 2002-2003 : G. CAMPS G., « Liste onomastique libyque. Nouvelle édition », *AntAfr.*, 38-39, 2002-2003, p. 211-257.
- CHEBBI 2019 : N. CHEBBI, « Makeris / Hercule et les Africains », in *Mélanges d'histoire et d'archéologie de l'Afrique antique offerts à Sadok Ben Baaziz*, S. SEHILI, L. NADDARI, M. GRIRA et H. ABID (dir.), Tunis, 2019, p. 387-393.
- CLAVEL-LÉVÊQUE 1974 : M. CLAVEL-LÉVÊQUE, « À propos de l'Hercule africain : réflexions sur les modes de syncrétisme », *DHA*, 1, 1974, p. 105-107.
- COLTELLONI-TRANNOY 2002 : M. COLTELLONI-TRANNOY, « Hercule en Maurétanie : mythes et géographie au début du Principat », in *L'Afrique du Nord antique et médiévale. Mémoire, identité, imaginaire*, C. BRIAND-PONSART et S. CROGIEZ-PETREQUIN (dir.), Rouen, 2002, p. 41-57.
- CORBIER P. 1974 : P. CORBIER, « Hercule africain, divinité indigène », *DHA*, 1, 1974, p. 95-104.
- DE VOS 2013 : M. DE VOS, *Rus africanum, I. Le paysage antique autour de Dougga et Téboursook : cartographie, relevés et chronologie des établissements*, Bari, 2013.
- DESANGES 1978 : J. DESANGES J., *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique. IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. – IV<sup>e</sup> siècle après J.-C.*, Rome, 1978 (Collection de l'École française de Rome, 38).
- FARIS S. 2009 : S. FARIS, « A tale of two towns: Guela'â bou Atfane and Henchir el-Hammam », in *Maxima debetur magistro reverentia. Essays on Rome and the Roman Tradition in Honour of Russell T. Scott*, P. B. Jr HARVEY et C. CONYBEARE (dir.), Côme, 2009 (Bibliotheca di Athenaeum, 54), p. 23-54.
- FERJAOUI 1992-3 : A. FERJAOUI, « Stèles votives et funéraires trouvées à Kesra », *Reppal*, 7-8, 1992-3, p. 127-163.
- GASCOU 1972 : J. GASCOU, *La politique municipale de l'Empire romain en Afrique Proconsulaire de Trajan à Septime Sévère*, Rome, 1972 (collection de l'École Française, 8).
- GASCOU 1982 : J. GASCOU, *La politique municipale de Rome en Afrique du Nord. I, De la mort d'Auguste au début du III<sup>e</sup> siècle ; II, Après la mort de Septime Sévère*, in *Aufstieg und Niedergang den römischen Welt*, II, 10, 2, Berlin-New-York, 1982, p. 136-320.
- GAVINI, MASTINO et ZUCCA 2012 : A. GAVINI, A. MASTINO et R. ZUCCA, « Novae inscriptiones latinae Numidiae orientalis », in *Traformazione dei paesaggi del*



- potere nell'Africa settentrionale fino alle fine del mondo antico*, M. B. COCCO, A. GAVINI et A. IBBA (dir.), *L'Africa romana*, 19, 2012, p. 476-488.
- GRIRA 2017 : M. GRIRA, « *Mercur(ius) Sobr(ius) Aug(ustus)* : à propos d'une nouvelle dédicace de Bir el Goussate (environs de Limisa-Lemsa en Tunisie) », in *Cultes et lieux de culte en Byzacène antique*, textes réunis, introduits et présentés par R. KAABIA, Tunis, 2017, p. 15-41.
- JOURDAIN-ANNEQUIN 1989 : C. JOURDAIN-ANNEQUIN, *Héraclès aux portes du soir, Mythes et histoire*, Paris, 1989.
- KAABIA 2008 : R. KAABIA, « *Epitheta deorum* et richesse agricole en Afrique romaine », in *Le ricchezza dell'Africa. Risorse, produzioni, scambi*, J. GONZALEZ, P. RUGGERI, C. VISMARA et R. ZUCCA (dir.), *L'Africa romana*, 17, 2008, p. 291-305.
- LEGLAY 1961 : M. LEGLAY, *Saturne africain. Monuments*, II, Paris, 1961.
- LEGLAY 1975 : M. LEGLAY, « les syncrétismes dans l'Afrique ancienne », in *Les syncrétismes dans les religions de l'Antiquité*, F. DUNANT et P. LÉVÊQUE (dir.), Leyde, 1975 (Études préliminaires aux religions orientales dans l'Empire romain, 46), p. 123-151.
- LEGLAY 1992 : M. LEGLAY, « Héraclès-Hercule en Afrique du Nord », in *Héraclès d'une rive à l'autre de la Méditerranée*, C. BONNET et C. JOURDAIN-ANNEQUIN (dir.) Bruxelles-Rome, 1992, p. 293-314.
- LANCEL 1990 : S. LANCEL, *Saint Augustin*, Paris, 1999.
- LEPELLEY 1981 : C. LEPELLEY, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, vol. II, *Notices d'histoire municipale*, Paris, 1981.
- MASTINO 2018 : A. MASTINO, « Neptunus Africanus: a Note », *CaSteR*, 3, 2018, p. 181-199.
- MASTINO 2019 : A. MASTINO, « L'iscrizione latina del restauro del tempio del Sardus Pater ad Antas e la problematica istituzionale », *Monumenti Antichi*, 79 - serie misc. 24, 2019, p. 199-240.
- MAZARD 1955 : J. MAZARD, *Corpus nummorum Numidiae et Mauretaniae*, Paris, 1955.
- PEYRAS 1991 : J. PEYRAS, *Le Tell Nord Est tunisien dans l'Antiquité. Essai de monographie régionale*, Paris, 1991.
- PFLAUM 1959 : H.-G. PFLAUM, « Onomastique de Cirta », in *Limes-Studien d. 3. Int. Kong. in Rheinfeld - Basel. Schrift den Institut für Ur-und Frühgeschichte den Schweiz*, 14, 1959, p. 96-133 (= *Scripta varia*, T. I, *Afrique romaine*, Paris, 1978, p. 161-198).
- SAINT-AMANS et SEBAÏ, 2010 : S. SAINT-AMANS et M. SEBAÏ, « Genius en Afrique romaine : dossiers iconographiques et épigraphiques. Nouvelles observations sur la représentation et la définition d'une divinité romaine », in *Iconographie et Religions dans le Maghreb antique et médiéval*, L. BEN ABID SAADALLAH (dir.), Tunis 2010, p. 165-183.
- SCHEID et SVENBRÖ 2014 : J. SCHEID et J. SVENBRÖ, *La tortue et la lyre*, Paris, 2014.
- SEBAÏ-BERNARD 2010 : M. SEBAÏ-BERNARD, « *Sacerdos intravit sub iujum*. Étude sur le rituel dans le culte de Saturne en Afrique romaine », *CCG*, 21, 2010, p. 269-284.
- SEBAÏ 2011 : M. SEBAÏ, « Les dieux ancestraux d'Afrique proconsulaire, une catégorie hors-norme ? », in *La norme religieuse dans l'Antiquité. Colloque organisé les 14 et 15 décembre 2007 par les Universités Lyon 2 et Lyon 3*, B. CABOURET et M.-O. CHARLES-LAFORGE (dir.), Paris, 2011, p. 245-270.



Un Hercule protecteur des populations numides - Carte Luc Lapierre, Fond topographique SRTMI